

#12 › OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2024

NEVERS Agglo

Ça me botte

CŒUR DE VILLE

LA GRANDE

MÉTAMORPHOSE

HABITAT

**L'AGGLO
EN ACTION**

THÉÂTRE MUNICIPAL

**SAISON 2024/2025
LE RIDEAU S'OUVRE**



NEVERS AGGLOMÉRATION
124 route de Marzy à Nevers
Tél. : 03.86.61.81.60.

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h / 13 h 30 à 18 h (vendredi fermeture à 17 h).

Déchèteries à Nevers

- (particuliers et associations)
- › **Les Taupières**, impasse des Taupières
Tél. : 03.86.59.42.88.
- › **Pré-Poitiers**, rue du Pré-Poitiers
Fermeture du site le 14/10 au soir en raison des travaux d'agrandissement
Tél. : 03.86.57.73.30.
- › **Écocentre des Grands Prés**, (Déchèterie et recyclerie)
Ouverture le 15 octobre
rue Francis-Garnier

LES MAIRIES DE L'AGGLOMÉRATION

MAIRIE DE CHALLUY

4 rue du 19 Mars 1962, 58000 Challuy
Tél. : 03.86.37.59.88.

MAIRIE DE COULANGES-LÈS-NEVERS

Av. du 8 Mai 1945, 58660 Coulanges-lès-Nevers
Tél. : 03.86.93.01.00.

MAIRIE DE FOURCHAMBAULT

59 rue Gambetta, 58600 Fourchambault
Tél. : 03.86.90.99.07.

MAIRIE DE GARCHIZY

277 pl. Maurice-Thorez, 58600 Garchizy
Tél. : 03.86.58.86.31.

MAIRIE DE GERMIGNY-SUR-LOIRE

7 rue du Général Ducrot, 58320 Germigny-sur-Loire
Tél. : 03.86.68.85.97.



Ville de NEVERS
Pour toute question sur les déchets
Tél. 0800.100.311 (numéro vert).

VILLE DE NEVERS

1 place de l'Hôtel de Ville
Tél. : 03.86.68.46.46.

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h / 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi fermeture à 17 h) et samedi matin de 9 h à 12 h.

Mairies de proximité

- › **Est / Baratte-Courlis**
Tél. : 03.86.68.43.50.
- › **Ouest / Montots Grande-Pâtur**
7 ter rue Franchet d'Esperey
Tél. : 03.86.68.43.76.
- › **Nord / Banlay**
Tél. : 03.86.68.43.11.

MAIRIE DE GIMOUILLE

19 imp. du Canal, 58470 Gimouille
Tél. : 03.86.21.01.16.

MAIRIE DE MARZY

Pl. de l'Église, 58180 Marzy
Tél. : 03.86.57.09.25.

MAIRIE DE PARIGNY-LES-VAUX

Pl. de La Mairie, 58320 Parigny-les-Vaux
Tél. : 03.86.90.77.90.

MAIRIE DE POUQUES-LES-EAUX

Rue du Dr Faucher, 58320 Pouques-les-Eaux
Tél. : 03.86.90.96.00.

MAIRIE DE SAINCAIZE-MEAUCE

2 route de la gare, 58470 Saincaize-Meaucé
Tél. : 03.86.21.03.59.



Centre communal d'action sociale (CCAS)

Tél. : 03.86.71.80.00.

Allô Mairie

Tél. : 03.86.68.48.00.

Médiateur

Antoine Inconnu
Tél. : 03.86.68.44.57.

MAIRIE DE SAINT-ÉLOI

2 Chem. du Bois Bouchot, 58238 Saint-Éloi
Tél. : 03.86.37.77.00.

MAIRIE DE SERMOISE-SUR-LOIRE

6 rue d'Ardy, 58000 Sermoise-sur-Loire
Tél. : 03.86.37.62.32.

MAIRIE DE VARENNES-VAUZELLES

54 av. Louis-Fouchère, 58640 Varennes-Vauzelles
Tél. : 03.86.71.61.71.

DENIS THURIOT
 Maire de Nevers
 Président de Nevers Agglomération
 Conseiller régional



DenisThuriot



@DenisThuriot



Denis Thuriot



Denis Thuriot



HABITER, C'EST VIVRE ET COHABITER

DEPUIS 2014, les élus de Nevers et de l'Agglomération placent chaque année de mandat sous le signe des solutions, des expériences, des projets et donc de l'espoir. Car nous sommes tous, avant tout, des habitants de nos communes que nous aimons et que nous voulons voir se développer et vivre encore longtemps en restant animées, attractives... et habitées. L'habitat, sujet du dossier de ce nouveau Nevers Agglo ça me botte, tient donc une place importante dans l'objectif de garantir une réelle qualité de vie aux habitants de l'Agglomération. Un travail de fond a été engagé sur l'Habitat, c'est-à-dire le logement mais aussi ses relations avec son environnement. Pour se donner les moyens de ses ambitions, Nevers Agglomération a notamment élaboré un Programme Local de l'Habitat qui intègre à la fois les enjeux urbains et sociaux et qui interagit avec les transports et les déplacements,

le développement économique et le développement durable. Et ce, toujours en faveur de la mixité sociale et de l'équilibre social. Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat permet aux propriétaires de bénéficier de conseils techniques, d'informations ou encore d'aides financières, pour réaliser des travaux de rénovation énergétique, d'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou de rénovation globale pour un logement dégradé. Ce dispositif contribue à la revitalisation du cœur de ville et des quartiers situés dans le périmètre, en améliorant la qualité de vie, de l'habitat et la préservation du patrimoine. Il est aussi pourvoyeur de chantiers pour les entreprises locales du bâtiment. Le plan Action Cœur de Ville, dont bénéficie Nevers depuis 2018, permet, lui, de mener un projet de redynamisation globale qui passe par l'urbanisme, l'habitat, le commerce, la mobilité et l'accessibilité, le numérique,

l'animation. Le périmètre de cette Opération de Revitalisation du Territoire s'est étendu aux villes de Coulanges-lès-Nevers, Varennes-Vauzelles, Pougues-les-Eaux et Fourchambault. Et à partir du 1^{er} janvier 2025, un « permis de louer » sera nécessaire pour mettre un bien en location dans certaines rues de Nevers, afin de lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil. Ces actions complémentaires sont fondamentales, car habiter est une activité primordiale, constitutive de l'être humain. L'habitat, avant tout lieu de vie, endroit de l'intime, mais aussi parfois indicateur de la fragilité de nos villes et de la société, doit être un espace protecteur. Et il ne peut y avoir de politique efficace, au plus près des habitants, sans une mobilisation de tous pour donner la possibilité et l'envie de ré-habiter nos centres-villes.

06

RETOUR EN IMAGES

Les événements marquants des dernières semaines

12

ON EN PARLE

12 › NEVERS

- L'offre en crèche s'étoffe
- Travaux sur les digues

16 › AGGLOMÉRATION

- La saison culturelle
- L'écocentre des Grands Prés
- Le nouveau contrat de ville

20 › LES GRANDS PROJETS

- François-Mitterrand : la fontaine sèche

22 › DANS LES COMMUNES

- La place centrale de Coulanges

24

DOSSIER

HABITAT : L'AGGLO EN ACTION

29

TERRITOIRE INTELLIGENT

- L'essor du réemploi

22

SORTIR ÇA ME BOTTE

Retrouvez votre agenda détachable



NeversAgglomération



@NeversAgglo



neversagglo

Rejoignez Nevers Agglomération sur les réseaux sociaux

Journal trimestriel de Nevers Agglomération et de la Ville de Nevers. Édité par la Direction Communication de Nevers Agglomération et de la Ville de Nevers. **Directeur de la publication** : Denis Thuriot, Maire de Nevers, Président de Nevers Agglomération, Conseiller régional. **Rédaction** : Sarah Belin, Blandine Bertrand, Isabelle Laurent-Chevret, les services municipaux de la Ville et du CCAS de Nevers, les services de Nevers Agglomération et les agents des communes de l'agglomération.

Photos : Yuri Gavriloff, Yoann Martin, Louisa Korichi / Ville de Nevers et Nevers Agglomération (sauf mention contraire).

Photo de couverture : Nevers Agglomération.

Conception : Direction Communication de Nevers Agglomération et de la Ville de Nevers (03.79.20.00.01).



agglo-nevers.net



nevers.fr



30

GRAND ANGLE

- Les règles de stationnement
- Le nouveau plan local d'urbanisme



36

L'INVITÉ

- Florent Foucard, directeur du CHAN



38

TRIBUNES POLITIQUES



34

À VOTRE SERVICE

- Le dessous des piscines



41

TERRITOIRE DÉCOUVERTE

- Le pont-canal du Guétin



nevers.officiel



@villedenevers



villedenevers



Ville de Nevers



Rejoignez la Ville de Nevers sur les réseaux sociaux

Retrouvez les articles sur www.nevers.fr et www.agglo-nevers.net



Impression : Inore groupe impression, Varennes-Vauzelles. **Tirage** : 18 000 exemplaires. Ce produit a été imprimé sur un papier certifié PEFC (PEFC/10-31-3162). Réalisé par une imprimerie certifiée Imprim'Vert. Toutes erreurs ou omissions seraient involontaires et n'engageraient en aucun cas la responsabilité de l'éditeur et de ses auteurs. **ISSN 2823-5126**

Pour contacter la rédaction : **DIRECTION COMMUNICATION - NEVERS AGGLOMÉRATION/VILLE DE NEVERS** 03.79.20.00.01 ou par mail à redaction@agglo-nevers.fr







INAUGURATIONS ET PREMIÈRES PIERRES

LA VIE DES GRANDS PROJETS

ENTOURÉ DES ÉLUS ET OFFICIELS, LE PRÉSIDENT DE NEVERS AGGLOMÉRATION DENIS THURIOT A INAUGURÉ LES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS DU BOULEVARD MARÉCHAL LECLERC AU BANLAY LE 8 JUILLET, AINSI QUE L'USINE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE LE 13 SEPTEMBRE. LE 12 JUILLET, C'ÉTAIT AU TOUR DE LA 1^{RE} PIERRE SYMBOLIQUE DU FUTUR CENTRE-EXPO D'ÊTRE POSÉE, TOUT COMME CELLE DU FUTUR ÉCOCENTRE DU PRÉ-POITIERS (VOIR P. 19) LE 3 SEPTEMBRE.

01



8

01 › MÉMOIRE NATIONALE

LES 80 ANS DE LA LIBÉRATION CÉLÉBRÉS

Comme Varennes-Vauzelles et Fourchambault, Nevers a vécu au rythme de la célébration des 80 ans de la Libération en septembre et a honoré toutes celles et ceux qui ont combattu le nazisme au nom de la liberté. La compagnie du 35^e Régiment d'infanterie de Belfort, ainsi que les troupes de la Base aérienne 702 d'Avord ont défilé et les honneurs au drapeau ont été rendus par les nombreux officiels.

02 › ÉTÉ OLYMPIQUE

L'ESPRIT DES « JEUX » AU RENDEZ-VOUS

Cet été, Nevers a vibré au rythme des JO de Paris 2024 avec les retransmissions sur l'esplanade Marcel-Narquín et la visite de Phryge, la mascotte officielle, à la Maison des Sports !

02





03

03 > 14 JUILLET

UN DÉFILÉ D'EXCEPTION

De l'avenue Colbert au parc Salengro, un défilé militaire mettant en valeur les forces armées pédestres, motorisées et aériennes est venu célébrer le 14 Juillet, jour d'unité nationale.



04



04 > ARTS DE LA RUE

L'AGGLO EST UNE FÊTE !

On a ri, on a rêvé et on a même volé au-dessus des nuages. Comme chaque année depuis 23 ans, Les Zaccros d'ma nous ont régales à Nevers et partout dans l'Agglo. Vivement l'année prochaine !

06



10



05



05 › TRIATHLON DE NEVERS

FRISSONS À LA JONCTION

Dimanche 11 août, la Jonction a vécu au rythme du Triathlon de Nevers Magny-Cours. Malgré un soleil de plomb, les athlètes ont relevé le défi avec brio ! Rendez-vous en 2025 pour la 40^e édition.

08





06 › MASTERS DE PÉTANQUE

UNE ÉTAPE À LA HAUTEUR DES ENJEUX

L'élite de la pétanque mondiale s'est de nouveau donnée rendez-vous sur l'esplanade du Palais ducal de Nevers pour en découdre, à l'occasion de la 2^e étape des Masters de pétanque. En ligne de mire ? Les championnats du monde, en décembre à Dijon. Sous le regard attentif des spectateurs, c'est finalement la tripléte franco-italienne Rizzi, Cocciolo et Quintais qui s'est imposée.



07

07 › JOURNÉE DES ÉTUDIANTS

DU RIRE, DE LA JOIE, DE LA BONNE HUMEUR !

Comme le veut la tradition, la Journée des étudiants de Nevers et son agglomération s'est tenue au parc Salengro à Nevers toute l'après-midi du 19 septembre. Très belle et riche année universitaire à eux !



©La French Run

08 › À TOUT ÂGE

DES SENIORS EN FORME OLYMPIQUE

Le corps et l'esprit bien affûtés, les participants de la 2^e édition des Masters Seniors se sont retrouvés lors d'une compétition d'un nouveau genre, réservée aux meilleurs licenciés de plus de 60 ans.



CCAS

AU SERVICE DES PERSONNES VULNÉRABLES

En plus de Nevers, trois véhicules de livraison du service de portage de repas à domicile du CCAS de Nevers sillonnent **Coulanges-lès-Nevers** et **Fourchambault**, et depuis cette année **Challuy**. Ce service a pour vocation de permettre à toute personne qui n'est plus en mesure de faire ses courses ou de préparer un repas de bénéficier d'une alimentation saine et équilibrée et de contribuer au maintien à domicile. Assurés 7 jours sur 7, les repas (entrée, plat et accompagnement, fromage, dessert, potage et demi-baguette de pain) sont élaborés par une diététicienne et respectent les régimes alimentaires. L'autre vocation du service est d'assurer une veille grâce à la vigilance des agents de livraison. Repas non consommés, difficultés dans les déplacements, absence non prévue... dès qu'un signalement est effectué, la responsable du service prend le relais, se met en relation avec les proches du bénéficiaire afin de faire le point et répondre à ses besoins. En 2023, 37 795 repas ont été livrés, pour 253 bénéficiaires.

PLUS D'INFOS AU 03 86 71 80 29

ACCESSIBILITÉ

UNE PASSERELLE INTER-QUARTIERS SUR LES RAILS

Dans le cadre du Schéma directeur régional d'accessibilité de la SNCF, la mise en accessibilité de la gare de Nevers, notamment celle de ses 3 quais, est programmée à l'horizon 2026. La Ville de Nevers a donc immédiatement saisi cette opportunité pour « raviver » son projet de passerelle inter-quartiers qui permettrait de relier le centre-ville au quartier de la Rotonde, conduit par la « locomotive » que constitue le site Cobalt en plein essor. Parmi les nouveautés à venir : une passerelle donc, et des ascenseurs côté gare routière et rue de la Rotonde pouvant accueillir des vélos. À suivre...

E-GAMES SIIVIM TOUR

À VOS MANETTES !

Le compte à rebours est lancé avant la 2^e édition des E-games SIIViM Tour by Nevers. À partir de la mi-décembre et pendant un mois, 32 équipes de 3 à 5 concurrents (3 titulaires et 2 remplaçants maxi) s'affronteront par écran interposé dans un jeu vidéo. Le tournoi, au cash price de 1 000€, est ouvert aux plus de 15 ans résidant sur Nevers Agglomération, dans une des villes jumelées avec Nevers ou dans une des villes du réseau SIIViM. La finale se jouera en public à L'INKUB. Les inscriptions seront ouvertes en ligne à partir du 1^{er} décembre.

Renseignements : www.egames-siivim.fr



ASSOCIATIONS

CHERCHEZ DANS L'ANNUAIRE !

Fruit d'un travail collaboratif entre la direction des Sports, de la vie associative, de la santé, du handicap et du rayonnement international et les clubs de Nevers, l'annuaire des associations 2024-2025 est disponible à l'accueil de la mairie et en version

numérique régulièrement mise à jour sur nevers.fr. Outil indispensable à l'heure de la rentrée pour tous, ce guide recense les associations neversoises par catégories (culture, sport, éducation, etc.) et fournit les données essentielles pour prendre contact avec l'association de son choix.

+ d'infos sur nevers.fr.





» EN BREF

CULTURE : UN SITE « FACILITATEUR »

Le site **culture.nevers.fr** évolue pour faciliter l'accès aux idées de sortie en 1 clic. Deux nouvelles rubriques font leur entrée : « Les visites du moment à Nevers » et « Nos coups de cœur pour les kids » (incluant les ados), qui mettent en avant 3 idées de sorties ou d'activités à faire parmi les 1 000 événements annuels répertoriés sur le portail.

LES PORTES DU MUSÉE RESTENT OUVERTES

Cette année, le musée de la Faïence et des Beaux-arts Frédéric-Blandin fera une pause hivernale plus courte, du 1^{er} janvier au 29 avril. Depuis le 1^{er} octobre et jusqu'au 31 décembre, ses horaires sont modifiés, les collections permanentes et l'exposition temporaire sont désormais accessibles du mercredi au lundi de 13 h à 18 h.

Plus d'infos : 03 86 68 44 60 ou museedelafaïence@ville-nevers.fr

LE JEU VIDÉO SE FAIT UNE PLACE

À l'occasion du Mois du jeu vidéo du 16 octobre au 16 novembre, la médiathèque Jean-Jaurès lance 2 nouveautés. L'emprunt désormais possible de jeux vidéo, au même titre que les livres, les DVD et les CD, et d'autre part, l'arrivée d'une borne d'arcade pour le plus grand bonheur des amateurs de jeux rétro et des fans des dernières nouveautés.

Plus d'infos : 03 86 68 48 50 ou mediathèque.ccj@ville-nevers.fr

L'OFFRE EN CRÈCHE S'ÉTOFFE À NEVERS

DU MIEUX POUR LES FAMILLES EN PERSPECTIVE, AVEC L'OUVERTURE D'UNE CRÈCHE ADAPTÉE AUX HORAIRES ATYPIQUES EN 2025 ET L'AGRANDISSEMENT DE LA CRÈCHE GRIBOUILLE.

31
places
disponibles
à partir
d'août 2025

Voulue par la municipalité dès le premier mandat, une nouvelle crèche multi-accueil adaptée aux horaires atypiques des salariés et des indépendants est en cours de construction avenue Patrick-Guillot, juste à côté du Centre hospitalier de l'agglomération de Nevers (CHAN). La première pierre a d'ailleurs été posée le 10 septembre dernier. Si le terrain appartient à la Ville, les travaux ainsi que la gestion ont été confiés aux Petits Chaperons Rouges, une société spécialisée dans l'accueil des jeunes enfants. « **20 places seront dédiées aux enfants du personnel hospitalier et 11 autres seront ouvertes à tous les Neversois** », précise le maire de Nevers **Denis Thuriot**, également président du conseil de surveillance du CHAN. Avec une ouverture prévue en août 2025, cette nouvelle crèche disposera en effet de 31 places pouvant accueillir les tout-petits neversois, de 2 mois à 4 ans, du lundi au vendredi, de 6 h à 21h 30. « **Cette crèche va contribuer à l'attractivité du CHAN, en facilitant la qualité de vie de tous les personnels, tout en étoffant l'offre d'accueil de la petite enfance à Nevers, en répondant aux besoins des parents travaillant en horaires décalés.** » Si le succès est au rendez-vous, une extension, déjà prévue dans le projet initial, sera alors réalisée pour accueillir plus d'enfants. Enfin, cet été, la crèche Gribouille située à la Grande Pâturage a connu des multiples travaux : un accès indépendant à l'étage a été créé pour les associations, tandis qu'une extension de 120 m² a été réalisée au rez-de-chaussée du bâtiment. Cette dernière permet à présent d'accueillir dans d'excellentes conditions les enfants et les personnels.



En savoir + sur nevers.fr



© AndironSolution

RISQUE INONDATION

PROTECTION DES DIGUES : PHASE 2 ENCLENCHÉE

500

M€
le coût estimé des dégâts matériels pour l'Agglomération en cas de rupture de digue

DÈS CET AUTOMNE ET JUSQU'EN 2026, DES TRAVAUX DE FIABILISATION DES DIGUES DE SERMOISE, SAINT-ÉLOI ET DU CANAL DE DÉRIVATION DE LA NIÈVRE VONT SE TENIR. ON FAIT LE POINT.

Fiabiliser les digues du Val de Nevers avec un niveau de sûreté élevé pour protéger les populations et éviter les brèches en cas de crues majeures, telle est l'ambition portée par les élus de Nevers Agglomération depuis une quinzaine d'années. Pour ce faire, 27 M€ ont été engagés, dont 9 M€ financés par l'Agglomération pour 8 ans, dans le cadre de la stratégie PAPI (Programme d'actions et de prévention des inondations), qui fait elle-même partie de la Stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) du territoire de Nevers. Dès cet automne et jusqu'en 2025, 4 nouvelles sections de digues vont connaître des travaux d'aménagement et de sécurisation dans le but de mieux résister au phénomène de « surverse », c'est-à-dire aux écoulements d'eau par débordement, en cas de crue majeure de la Loire. Ce sont les **digues de Sermoise, en rive gauche, et de Saint-Éloi, le long du parc Rosa-Bonheur, en rive**

droite, qui inaugureront le bal des travaux dès cet automne. L'objectif ? : faire face à une crue dite T200, correspondant à une hauteur d'eau maximum de 5,60 m, à l'échelle de crue de Nevers. Afin de permettre le dévoiement d'une canalisation de gaz au parc Rosa-Bonheur et de sécuriser au maximum le futur ouvrage, des abattages d'arbres obligatoires seront réalisés et seront compensés par des aménagements paysagers, ainsi que par la restauration de zones spécifiques au sein du site. S'en suivront à partir de 2025, les travaux de la digue de Saint-Éloi en amont de l'A77 et ceux du canal de dérivation de la Nièvre, au niveau du parc Mendès-France.

+ d'infos

sur www.inondations-agglo-nevers.com



ENVIRONNEMENT

NE PLUS MÉLANGER LES TORCHONS ET LES SERVIETTES



+ d'infos sur agglo-nevers.fr



Depuis janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est obligatoire et chaque citoyen doit disposer d'une solution pour ne plus mélanger les biodéchets aux ordures ménagères non recyclables. Nevers Agglomération propose du matériel de compostage individuel pour ceux qui ont un jardin, sinon des lombricomposteurs ou du compostage collectif (composteurs installés en bas d'immeuble ou sur l'espace public). Plusieurs sites ont déjà vu le jour au sein de copropriétés, résidences et dans l'espace public, comme au Square Girerd ou Place Chaméane.

Faites-en la demande au n°Vert 0 800 100 311 !



MARCHÉS PUBLICS

L'INSERTION PAR LES CHANTIERS

Chaque année, la Ville de Nevers et Nevers Agglomération concluent des marchés publics avec des entreprises pour des chantiers ou des services dont certains contiennent une clause sociale d'insertion. Cette mention relève du code de la commande publique et incite les collectivités à flécher des heures réservées à des personnes éloignées de l'emploi, afin de favoriser leur retour à l'emploi et/ou la formation. Pour appliquer cette clause, Nevers Agglomération confie sa mise en œuvre et le suivi à la Fabrique Emploi et Territoires, qui accompagne les entreprises et contacte des partenaires de l'insertion pour le recrutement. Pour la Ville de Nevers, le service Économie sociale et solidaire effectue ces missions en interne. En 2023, les marchés de la Ville de Nevers et de Nevers Agglomération contenaient respectivement 1 200 et 1 391 heures avec la clause sociale d'insertion, notamment pour des **chantiers de voirie, le skatepark, la déconstruction de la piscine des Bords de Loire** ou encore **des travaux à Pougues-les-Eaux, Marzy et Saincaize**. En 2024, **le Centre-Expo et la rue François-Mitterrand** sont concernés.

› EN BREF



PORTEURS DE PROJETS : ON VOUS AIDE !

Si vous êtes porteur de projet commercial ou artisanal, sachez que Nevers Agglomération peut vous accompagner dans sa réalisation. L'aide peut être une subvention aux travaux allant jusqu'à 30 % des dépenses éligibles, soumise à la validation des instances communautaires.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le service Développement économique au 03 86 61 81 60 ou deveco@agglo-nevers.fr.

LES AÎNÉS DE NEVERS CHOYÉS

Pour la fin d'année, la Ville de Nevers et le CCAS offrent aux Neversois de 80 ans et plus le choix entre un coffret gourmand et un spectacle au Théâtre municipal le 10 ou le 11 décembre. Les personnes de 65 ans et plus sont invitées à ce même spectacle. Les inscriptions pour le coffret seront enregistrées au CCAS et dans les mairies de proximité du 30 septembre au 15 novembre et pour le spectacle du 4 novembre au 6 décembre.



MOBILITÉ

LA COURSINELLE PREND LE RELAIS !

Nouvel itinéraire pour la Coursinelle : garez-vous sur un parking du centre-ville de Nevers et la navette vous emmène ! Le nouveau dispositif permet de faciliter l'accès au cœur de ville depuis les parkings de proximité : place Carnot, Saint-Arigle, quai de Médine, Champ de Foire, Préfecture, place de la Résistance, etc. Géocalisez le minibus rouge 100 % électrique via l'appli mobile BusInfo Nevers. La Coursinelle est gratuite et passe toutes les 20 minutes de 8 h 30 à 19 h, du lundi au samedi (hors jours fériés). Elle s'arrête aussi en dehors des arrêts en faisant signe au conducteur.

© Jean-Baptiste Mondino



Nawell Madani

© Frédérique Toulet



CULTURE

Oublie-moi



Ibrahim Maalouf

© DR

© Yann Orhan

UNE SAISON AU THÉÂTRE

POUR SES 200 ANS, LE THÉÂTRE MUNICIPAL SORT LE GRAND JEU. SA 6^E SAISON AURA PLUS DE THÉÂTRE, DE LA MUSIQUE EN TOUS GENRES, UNE OPÉRETTE, DE LA DANSE ET UN FESTIVAL D'HUMOUR. IL Y EN AURA POUR TOUS LES GOÛTS. VENEZ, ENTREZ ET INSTALLEZ-VOUS !

200 ans, ce n'est pas rien et la Ville de Nevers va fêter l'anniversaire de « son » Théâtre municipal. La saison 2024/2025 s'ouvre de manière originale par une conférence du service patrimoine de la Région Bourgogne-Franche-Comté, sur ce joyau au style à l'italienne (15 octobre). L'hommage se poursuit par une soirée consacrée à **Offenbach** et à l'opérette, style lyrique qui avait marqué l'inauguration du théâtre en 1824 (20 octobre).

Pour satisfaire les attentes des Neversois, les programmeurs ont sélectionné plus de théâtre. La direction de la Culture a également

pensé aux futurs candidats du bac de français en affichant *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, d'après l'œuvre d'**Alfred de Musset**, auteur au programme de première. Thibault de Montalembert y donne la réplique à Christèle Tual (13 décembre). Parmi les temps forts, *Oublie-moi*, la pièce aux 4 Molières 2023, aborde le thème difficile de la maladie d'Alzheimer.

Julie Depardieu en terrible Magda Goebbels (25 février), **Simon Astier**, interprète magnifique d'une adaptation de l'auteur FabCaro (18 janvier), **Pierre Rochefort** sur un texte d'**Eric-Emmanuel Schmitt**, **Dominique Pinon** et **Catherine Arditi** seront également sur scène.

Entre théâtre et musique, **Joseph d'Anvers** revient dans sa ville natale, pour une présentation de son roman *Un garçon ordinaire*, le 6 décembre. Côté musique, le trompettiste **Ibrahim Maalouf** raconte en *Quelques mélodies...* son parcours hors du commun à La Maison (25 janvier).

Dans la famille Chedid, le théâtre a choisi la fille, **Nach** en concert le 17 mai. Les professeurs du Conservatoire interprètent une création originale *Bonsoir Monsieur Poulenc* le 13 mai. Les solistes et danseurs de l'Opéra de Paris vous révéleront les *Secrets du Ballet*, un voyage dans les plus grands ballets classiques (1^{er} juin).

Et bien sûr, le **Festival de l'humour Drôle de Loire** revient fin novembre, avec au programme 7 humoristes et une Misterclass (voir ci-contre). Pour cette nouvelle saison, la Ville de Nevers a varié les plaisirs culturels, à des prix tout doux.



Nach

© Bandits Prod

Thomas Angelvy

NEVERS SE PLIE EN DEUX

Drôle de Loire revient pour sa 2^e édition du 20 au 23 novembre. Chaque jour, des spectacles pour se plier en 2.

Au programme, l'invitation au voyage et à la rencontre, *Meilleurs remèdes contre le repli et l'immobilisme* de Djamil Le Shlag et *La vie, la vraie sans filtre, sans retouche* de Blandine Lehout, le mercredi 20. Julien Santini ouvrira la porte de son univers entre stand-up et humour décalé et le regard moqueur de Virginie Fortin explorera les émotions, le jeudi 21. Vendredi 22, vous êtes invités à passer *Une nuit avec Laura Domenge* et à constater par vous-même l'humour et l'énergie de Thomas Angelvy, l'humoriste aux 850 000 abonnés TikTok. Samedi 23, Nawell Madani, figure majeure du paysage humoristique français jouera son nouveau spectacle *Nawell tout court*, à La Maison. La Ville de Nevers et Smaïn, parrain du festival se sont fixés un objectif : « que les éclats de vos rires soient pendant ces 4 jours, le point de ralliement incontournable du Théâtre municipal de Nevers ».

Tout le programme sur nevers.fr et sur culture.nevers.fr



ÉDUCATION

LA MUSIQUE S'INVITE À L'ÉCOLE

Depuis la rentrée, les enfants de moyenne et grande sections peuvent bénéficier de **cours d'éveil musical à l'école Lucette-Sallé**. Jusqu'à présent, ils avaient lieu uniquement au Conservatoire, mais il tenait à cœur à l'équipe municipale de proposer des sessions hors les murs. Pour **Françoise Hervet**, adjointe déléguée à la Culture, les objectifs sont clairs : **permettre aux enfants, dès le plus jeune âge, de découvrir la musique, car les élèves musiciens obtiennent bien souvent de meilleurs résultats scolaires**. Les petits pourront se familiariser avec cet univers à travers des approches ludiques. Et l'ouverture de ces plages musicales sur les temps et lieu périscolaires est un facilitateur indéniable pour les parents : plus besoin d'emmener les enfants au Conservatoire. Ces sessions sont encadrées par des professionnels passionnés, offrant aux enfants une magnifique opportunité de découvrir le monde de la musique et de développer leurs talents dans un cadre familial.

Les inscriptions restent ouvertes auprès du Conservatoire au 03 86 68 48 80 et sur culture.nevers.fr.



Inscriptions sur culture.nevers.fr



DÉPISTAGE

LE DIABÈTE, TOUS CONCERNÉS !

La Ville de Nevers, en partenariat avec Résédia, renouvelle sa mobilisation pour le Mois du diabète en novembre. Le but est de sensibiliser, informer et dépister les citoyens sur cette maladie chronique en constante augmentation. En 2023, 643 personnes ont été testées gratuitement lors des actions sur les marchés et d'animations organisées dans les centres sociaux et 19 ont découvert leur diabète lors de ce dépistage (soit 3 %).

Elles ont été orientées par les professionnels de Résédia pour leur parcours de soin.

N'hésitez pas, venez-vous faire dépister !

Programme sur nevers.fr





POLITIQUE DE LA VILLE

MOBILISÉS POUR LES QUARTIERS

SIGNÉ DÉBUT JUILLET, LE NOUVEAU CONTRAT DE VILLE CONCRÉTISE LA POLITIQUE VOLONTARISTE DE SOUTIEN AUX QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE DES ÉLUS DE NEVERS AGGLOMÉRATION ET DE L'ÉTAT.

Lundi 8 juillet, le Préfet de la Nièvre, Michaël Galy, le Président de Nevers Agglomération et Maire de Nevers, Denis Thuriot, ainsi que l'ensemble des partenaires de la Politique de la ville agissant sur le territoire de l'agglomération de Nevers se sont réunis pour signer le nouveau contrat de ville « **Engagements Quartiers**

2030 ». 3 quartiers prioritaires de la Politique de ville (QPV) ont été retenus par l'Agence nationale de Cohésion des territoires, à savoir **la Grande Pâturée – les Montots, le Banlay et les Bords de Loire – Courlis – la Baratte**. **« Construit par les élus et par l'État, ce contrat a surtout été conçu avec les habitants. Leur implication est un gage de proximité et de légitimité pour les projets soutenus par la Ville, de manière à favoriser réellement l'égalité des chances et traiter les zones de vulnérabilités identifiées dans l'agglomération »**, détaille **Amandine Boujillat**, 1^{re} vice-présidente en charge du dossier. **« Un contrat de ville, ce n'est pas du gaspillage d'argent public comme certains veulent le faire croire, c'est au contraire donner une chance supplémentaire pour améliorer le cadre de vie, accompagner les personnes en situation de fragilité, favoriser l'accès à l'emploi et développer l'activité économique, favoriser la réussite éducative et améliorer la sécurité, la tranquillité publique et prévenir la délinquance. Ce ne sont pas seulement des grands principes, ce sont les priorités des élus pour ces quartiers et leurs résidents. »**

5 700
personnes
habitent les QPV
soit près de 18 % de la
population de Nevers

ATTRACTIVITÉ



BIENVENUE DANS L'AGGLOMÉRATION DE NEVERS !

Le dispositif « Welcome WIN in Nevers » attire de nouveaux habitants en facilitant leur mobilité professionnelle. Forte de cette expérience, Nevers Agglomération élargit son champ d'action en s'engageant dans la démarche d'attractivité résidentielle pilotée par la Région, avec 29 territoires bourguignons et francs-comtois. De septembre 2024 à septembre 2026, le site www.venez-vivre-en-bourgogne-franche-comte.fr devrait enregistrer 15 000 inscrits, parmi lesquels 2 000 foyers seront sélectionnés en fonction de leur projet et accompagnés dans leur installation. L'occasion pour Nevers Agglomération d'accueillir près de 70 nouvelles familles !

NUMÉRIQUE

LE MÉTAVERS COMME HORIZON

Dans le cadre du projet « Metacity », faisant partie du programme Urbact IV auquel Nevers Agglomération participe comme 9 autres collectivités européennes, une expérimentation est menée au sein du Campus connecté avec une offre de formation en réalité augmentée, nommée Ofrana. Cette dernière est notamment basée sur l'intelligence artificielle. Portée par la société 5Discovery et accessible pour l'instant aux étudiants, aux startups de l'INKUB et aux agents de la collectivité, cette innovation sera présentée au prochain SIIVIM à Drumonville (Québec), du 8 au 10 octobre.

MODERNISATION

BIENTÔT LE NOUVEL ÉCOCENTRE !

Le 15 octobre, le flambant neuf écocentre de l'agglomération, situé sur le site des Grands Prés, ouvrira ses portes rue Francis-Garnier. Il s'agit de la nouvelle déchèterie-recyclerie dont le nom évolue pour bien illustrer le changement de mode de fonctionnement : donner une 2^e vie aux déchets. En parallèle, la déchèterie du Pré-Poitiers va bénéficier de travaux jusqu'en septembre 2025 pour devenir elle aussi un écocentre. La pose de sa 1^{re} pierre a d'ailleurs eu lieu le 3 septembre (voir pp. 6-7). À noter que le site du Pré-Poitiers fermera ses portes dès l'ouverture du site des Grands Prés, afin de préparer au mieux sa mue. Pendant cette période de modernisation, la déchèterie des Taupières restera ouverte avec des horaires ajustés à venir, ainsi que la déchèterie mobile, qui se déplace une fois par semaine à Pougues-les-Eaux



et à Challuy. Les modalités d'accès demeurent inchangées : même badge et même principe tarifaire, à savoir 24 passages gratuits par an, quel que soit le volume de déchets, puis 10 € par passage supplémentaire.

ÉCOCENTRE DES GRANDS PRÉS rue Francis-Garnier à Nevers

HORAIRES

Été (1^{er} mars au 30 octobre)

Lundi et mercredi 8h-12h et 14h-19h

Mardi et jeudi 14h-19h

Vendredi

et samedi 8h-19h

Hiver (1^{er} novembre au 28/29 février)

Lundi et mercredi 9h-12h et 14h-17h

Mardi, jeudi

et vendredi 14h-17h

Samedi 9h-17h

MÉDIATHÈQUES

TOUT UN RÉSEAU DE CULTURE

Elles sont désormais 6 dans le réseau des médiathèques de Nevers Agglomération. Depuis le 1^{er} mai, la **médiathèque de Saint-Éloi** a rejoint les structures de Fourchambault, Garchizy, Pougues-les-Eaux, Nevers et Varennes-Vauzelles. Ses 300 adhérents se sont ajoutés aux 6 300 habitués des 5 autres établissements. Adhérer à l'une donne automatiquement accès aux autres, à leurs 260 000 documents et autres avantages, pour une cotisation annuelle de 8 € pour les habitants de l'Agglomération et 15 € pour les extérieurs (gratuit pour les enfants scolarisés). Les abonnés peuvent emprunter et déposer des documents dans toutes les

médiathèques du réseau et accéder gratuitement à de nombreuses animations, ainsi qu'à Marguerite, la plateforme de ressources numériques, créée et alimentée par le Conseil départemental de la Nièvre, la communauté de communes Cœur de Loire et Nevers Agglomération. Vous y trouverez des films de moins de 6 mois en VOD, de la presse et de l'autoformation (code de la route, langues étrangères, bureautique, tutos DIY, yoga, etc.).

En savoir
plus sur
[mediatheque.
agglo-nevers.fr](http://mediatheque.agglo-nevers.fr)



› EN BREF

ALLÉGER SA POUBELLE, UN ENJEU DE TAILLE !

La Semaine européenne de réduction des déchets (SERD) se tiendra du 16 au 24 novembre à Nevers et dans l'agglomération, avec de nombreuses animations prévues. La distribution gratuite de compost s'effectuera quant à elle uniquement au tout nouvel écocentre des Grands-Prés (voir ci-contre). Programme complet à découvrir sur nevers-agglo.net.

CLAP DE FIN POUR L'EXTENSION DU RCU

Les travaux dans les quartiers Bords de Loire, Mouësse-Champs Pacaud et Préfecture sont achevés. Au total, ce sont 4,5 km de réseau qui viennent s'agréger aux 38,5 km existants et plus de 200 bâtiments qui sont désormais raccordés au réseau de chaleur urbain. Parmi eux, La Maison et la Maison des sports, l'hôtel de ville, la Maison de la Petite enfance, la médiathèque Jean-Jaurès, l'Isat et la faculté de droit.

POUR VOS TRAVAUX, L'AGGLO VOUS ACCOMPAGNE

Installer une véranda, un abri de jardin, remplacer des fenêtres, repeindre une façade... Nombreux sont les travaux soumis à autorisation d'urbanisme. Avant de vous lancer, le service Application du droit des sols peut vous apporter conseils et éclairages. Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h dans les locaux de Nevers Agglomération, au 124 rue de Marzy.



5 m³

Le volume d'eau constant utilisé pour la fontaine sèche, en circuit fermé *



RUE FRANÇOIS-MITERRAND

20

ET AU MILIEU COULE LA FONTAINE SÈCHE

CET ÉTÉ, LA RUE FRANÇOIS-MITERRAND A PRIS UNE NOUVELLE DIMENSION AVEC L'INSTALLATION DE LA FONTAINE SÈCHE, UN ÉLÉMENT INCONTOURNABLE À LA FOIS ESTHÉTIQUE ET INVISIBLE.

La rue François-Mitterrand dévoile petit à petit son nouveau visage. Après le pavage de la place Guy-Coquille, celui de la partie haute de la rue François-Mitterrand arrive à son terme. Les travaux vont maintenant se déplacer sur la portion entre la place Guy-Coquille et la place Saint-Sébastien. Le nouveau pavage choisi par les habitants semble satisfaire tant les commerçants que les visiteurs, pour sa clarté et son esthétique, tout en facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux familles avec des poussettes. La fontaine sèche prend également forme à l'angle de la place Guy-Coquille et de la rue

François-Mitterrand, avec une installation spectaculaire de la machinerie en début d'été. L'appellation fontaine sèche peut sembler paradoxale mais elle s'explique par son concept. Ce type d'installation se caractérise par l'absence de bassin extérieur. L'eau jaillit par des buses au ras du sol. Ainsi, lorsque la fontaine est à l'arrêt, elle est invisible et se fond dans l'espace piéton. En fonctionnement, elle devient une aire de jeux aquatiques pour les enfants, source de fraîcheur dans l'espace urbain, et élément esthétique dans un espace entièrement rénové. À l'heure où la ressource en eau est

menacée et incite à s'interroger sur un usage raisonné, les mauvaises langues se demanderont si installer une fontaine est une bonne idée. C'est sans connaître son fonctionnement, puisque les fontaines sèches sont justement conçues pour limiter la consommation d'eau au strict minimum. La nouvelle rue François-Mitterrand sera inaugurée le 30 novembre, lors du lancement des illuminations de fin d'année.

+ d'infos sur notre blog travaux travaux.nevers.fr



* L'eau du circuit fermé est traitée en permanence dans le bloc technique situé sous la chaussée



AMÉNAGEMENTS URBAINS

RECONNECTER LE BANLAY AU CENTRE-VILLE

Après l'inauguration du boulevard Maréchal Leclerc le 8 juillet (voir p. 6), plus apaisé, plus accessible à toutes les mobilités et très bientôt paysager, une nouvelle ère de travaux se profile début 2025 dans le quartier et pour 2 ans. Elle se scindera en 2 phases : **la requalification des rues Gustave-Flaubert et Honoré-de-Balzac** dans un premier temps (phase A), puis le tant attendu **comblement du passage de la trémie et le dévoiement de la rue Blaise-Pascal** dans un second temps (phase B). Dans ce projet, 2,2 km de nouveaux cheminements et 1 km de voirie seront créés, ainsi que 350 m de piste cyclable bidirectionnelle, afin de reconnecter le Banlay au centre-ville. Une large place sera également faite à la nature, avec 11 000 m² d'espaces végétalisés, plus de 100 arbres et 1600 arbustes plantés. Au total, ce sont près de 2,6 ha qui vont connaître une métamorphose sans précédent pour un budget prévisionnel estimé à près de 4 M€ HT, toujours dans le cadre du Nouveau programme de renouvellement urbain du quartier.



+ d'infos sur notre blog travaux travaux.nevers.fr

CHALLUY- SERMOISE



ENTRÉE SUD : « ON AVANCE, ON AVANCE »

Ça ne chôme pas au niveau des 3 tranches de travaux engagées route de Lyon. Côté Nevers et pont de Loire, la plantation de nouveaux végétaux aura lieu en novembre, tandis que les travaux d'aménagement du plateau de la Bonne Dame (végétalisation, pose de pavés, création de places de stationnement) seront en cours. Côté Challuy/Sermoise, de l'intersection impasse des Vernes/ impasse des Sables jusqu'à l'arrêt de bus « Saint-Antoine », les travaux de terrassements se poursuivent jusqu'au 1^{er} trimestre 2025.



+ d'infos sur notre blog travaux travaux.nevers.fr



CENTRE-EXPO

LA MUE CONTINUE

Les travaux de rénovation du Centre-Expo se poursuivent dans le respect du calendrier. L'objectif principal de cette fin d'année est de terminer la toiture du grand hall. Du côté du nouveau hall, les travaux de gros œuvre se poursuivent, puis la charpente et la couverture devraient suivre. Ce chantier d'envergure recevra prochainement 2 visites, avec celle de la Fédération Française du Bâtiment le 11 octobre, puis pour la seconde fois, celle du public et des écoles le 18 octobre.

Vous pouvez vous inscrire par mail participation.citoyenne@ville-nevers.fr ou au 03 86 68 43 40.

+ d'infos sur travaux.nevers.fr





TRAVAUX

COULANGES DANS LA PLACE

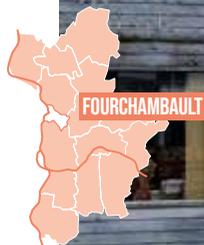
22

À COULANGES-LÈS-NEVERS, LA CRÉATION D'UNE PLACE CENTRALE AU CŒUR DE LA VILLE PREND FORME AU FIL DES MOIS, DANS LE CADRE DU PROJET "GRAND SAULE, UN CŒUR VERT POUR COULANGES".

Cette place, imaginée comme un îlot de fraîcheur en bord de Pique, érigée en lieu et place du terrain stabilisé situé à l'angle de l'avenue Jean-Jaurès et de la rue des Saules, s'annonce comme un futur point de convergence pour les habitants. Les ambitions de cette revitalisation de centre-bourg visent à faire de Coulanges-lès-Nevers une ville verte et durable, ceci dans le but de renforcer l'attractivité du territoire en exploitant les atouts naturels et paysagers de la commune. De quoi lui conférer une identité propre pour sortir de la simple perception de cité dortoir à l'est de Nevers. Si sa fonction principale sera d'accueillir chaque semaine un marché de producteurs et artisans locaux, la halle en bois local permettra aussi des soirées festives autour de la culture (théâtre, cinéma de plein air) ou du sport (matches de coupe du monde de football et de rugby).

Au cœur de la place, vous retrouverez donc une esplanade centrale, notamment propice aux jeux de boules, ainsi que des aires de jeux pour enfants. Des cellules commerciales de proximité se greffent au site. Rassembleuse et ouverte à la culture, la nouvelle agora se veut également respectueuse de l'environnement. Elle a d'ailleurs été lauréate du Fonds Vert National en 2023. En parallèle, et toujours dans ce secteur des Saules, qui constitue le centre géographique du noyau urbain communal, deux projets d'importance prennent vie. Le premier concerne l'éco-base de loisirs, actuellement en phase de conception, et qui permettra notamment d'offrir des jeux pour petits et grands, un théâtre de verdure ainsi qu'un accès à l'étang. Le second est en train de se concrétiser avec l'émergence d'un espace-test agricole dédié au maraîchage. Deux jeunes maraîchers s'étant installés depuis la fin de l'année 2023 (voir NACMB n°11).





L'HISTOIRE D'UNE REVITALISATION

QUARTIER DE LA BRASSERIE À FOURCHAMBAULT : À LA DÉCOUVERTE DU FUTUR POUMON D'UN CŒUR DE VILLE ATTRACTIF, INNOVANT, EN PHASE AVEC LES ENJEUX CLIMATIQUES.

Fourchambault se teinte désormais de couleurs vives, attrayantes, symbolisant le 21^e siècle dans sa dimension écologique, accueillante et commerçante. Pour en arriver à ce résultat, que de chemin parcouru !

PLACE DE L'ÉGLISE SAINT-LOUIS : DES ÉQUIPEMENTS ÉCOLOGIQUES

En creusant, quelques surprises : un sol dur composé de cailloux hors norme, des réseaux vieillissants, mais peu importe, les acteurs de ce chantier ont su surmonter les difficultés. Et que trouvons-nous sous la place de l'église Saint-Louis ? 2 bassins d'orage absorbant les pluies abondantes et 1 cuve de 40 000 litres récupérant l'eau pour arroser la végétation.

UNE RUE GAMBETTA FLAMBOYANTE

Elle s'est transformée au fil du temps : des réseaux refaits à neuf aux revêtements composés de matériaux naturels et modernes. Tout a été réfléchi pour que cette rue soit une zone semi-piétonne plaisante et commerçante.

Amis automobilistes : quelques changements d'habitudes pour fluidifier la circulation et renforcer la sécurité de tous

2 NOUVEAUX SENS UNIQUES

- › Rue Gambetta, de la place de l'église Saint-Louis au rond-point de la Roue dentée
- › Rue des Forgerons : de la rue Yves-Cogoi à la rue Gambetta

UNE ZONE 30 ÉTENDUE À L'ENSEMBLE DU QUARTIER DE LA BRASSERIE.

Des plantations adaptées au climat actuel et la création d'un îlot de fraîcheur

L'aménagement paysager du quartier a été un élément essentiel pour améliorer le bien-être des usagers tout comme la future réhabilitation d'une zone urbanisée privée en un espace public renaturé, rue Yves-Cogoi.

À vous maintenant de vous approprier et de faire vivre le quartier de la Brasserie paré de ses nouveaux habits !



MÉMOIRE

L'HISTOIRE DE SAINT-ÉLOI À PORTÉE DE CLICS

MémorialGenWeb est un site collaboratif qui vous permet de mener des recherches historiques et généalogiques. Déclaré organisme d'intérêt général à caractère culturel, il publie les relevés des civils ou militaires tués ou disparus par faits de guerre. Pour retrouver un ancêtre mort pendant les conflits du 20^e siècle, cliquez Nièvre, puis l'initiale du nom, monument aux morts, enfin, sur l'un des noms. Vous pouvez compléter et modifier les informations. Un outil précieux que Saint-Éloi souhaite mettre en avant, la commune bénéficiant déjà d'un service de cimetière connecté avec la possibilité de retrouver la tombe d'un défunt 24 h sur 24 et 7 jours sur 7.

HABITAT

REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE DE NEVERS : L'AGGLO EN ACTION

24

245

logements améliorés

39

façades rénovées

36

parties communes
en copropriétés rénovées



Propriétaires,
rénovez votre
logement !

Assistance
gratuite,
aides
financières.

03 86 36 01 51

OPAH-RU 2023-2028

AMÉLIORONS
ENSEMBLE
L'HABITAT
EN CENTRE

CHAUFFAGE

110
logements
supplémentaires améliorés
Objectif 2028

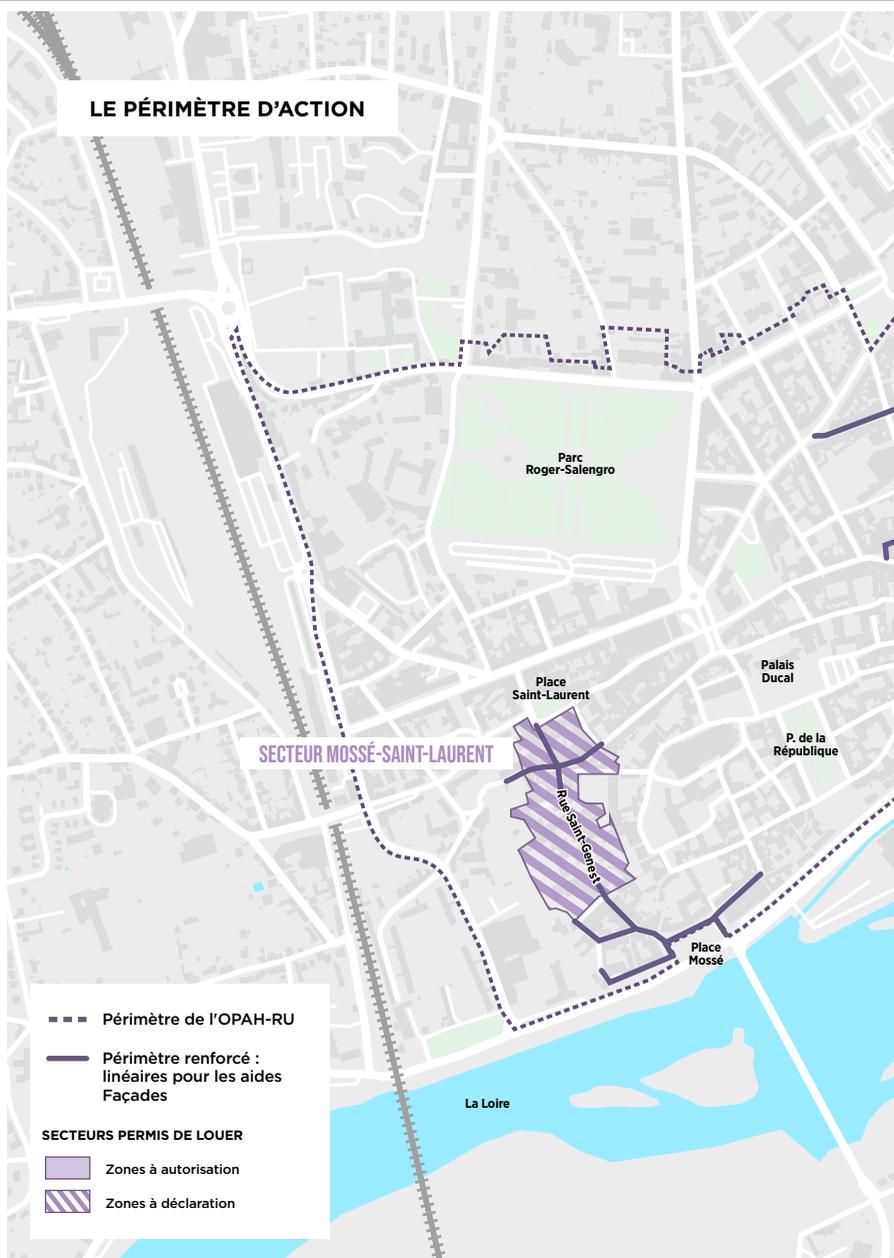
**RÉNOVER OU INVESTIR
DANS L'IMMOBILIER EN
CENTRE-VILLE DE NEVERS
VOUS TENTE ? AIDES
FINANCIÈRES, PERMIS
DE LOUER, OBLIGATIONS
LÉGALES, ON VOUS
EXPLIQUE TOUT.**

AVEC L'OPAH-RU, UN ACCOMPAGNEMENT ET DES AIDES À LA CLÉ

Depuis 2015, Nevers Agglomération et la Ville de Nevers agissent pour l'amélioration de l'habitat dans le centre-ville de Nevers, dans le cadre de ce que l'on nomme l'OPAH-RU : OPAH comme Opération programmée d'amélioration de l'habitat, RU comme Renouvellement urbain. Ce dispositif a été relancé en 2023 jusqu'au 1^{er} juillet 2028, pour un budget total de 6,4 M € répartis entre l'État via l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (53 %), Nevers Agglomération (25 %), la Ville de Nevers (11 %), le Conseil départemental (10 %) et la Banque des Territoires (1 %). Il s'adresse essentiellement aux propriétaires, copropriétaires et bailleurs qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation dans leurs logements et comporte 3 objectifs : **accompagner gratuitement tout montage des dossiers de demandes d'aides financières ; faire aboutir tout projet de rénovation de logements situés dans le périmètre du centre-ville de Nevers** (voir la carte ci-contre) ; améliorer le confort de vie des occupants.

Deux conditions sont toutefois requises pour être éligible au dispositif : les travaux ne doivent pas avoir débuté et le logement doit répondre à un ensemble de critères légaux pour être considéré comme habitable, c'est-à-dire confortable et équipé : présence d'installations électrique et sanitaire, d'un système de chauffage, d'un approvisionnement en eau potable et d'une ventilation, etc.

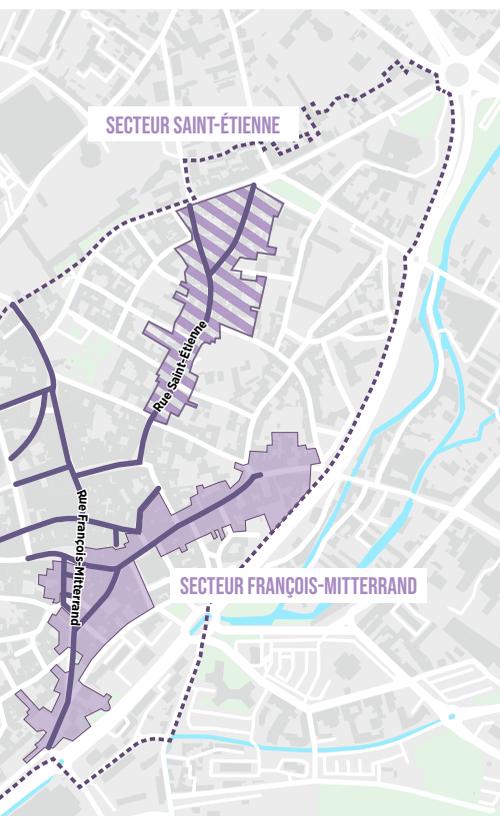
26



L'OPAH-RU, LE VOLET "HABITAT" D'ACTION CŒUR DE VILLE

« Action Cœur de Ville » (ACV) est un grand plan national d'investissement public dont bénéficie la Ville de Nevers depuis 2018 et ce, jusqu'en 2026. Il a pour objectif de revitaliser les centres-villes des villes médianes françaises, en réponse aux défis démographiques, économiques





L'OPAH-RU, EN RÉSUMÉ, C'EST :

- › **Un dispositif d'aides financières directes** pour rendre les logements plus confortables et plus sains ;
- › **Un accompagnement gratuit et personnalisé, à la fois technique, administratif et financier** réalisé par l'opérateur SOLiHA (voir ci-après), mandaté par Nevers Agglomération, afin d'évaluer les besoins en travaux, établir un plan de financement et monter les dossiers de demande de subventions ;

et à celui de la transition écologique. Il permet d'accéder de manière prioritaire à des subventions publiques et de faire aboutir les projets. Au total à Nevers, 53 projets sont labellisés dont certains sont en cours comme la redynamisation de la rue François-Mitterrand ou la rénovation du Centre-Expo (voir pp. 20-21).



- › **Une opportunité de réaliser de précieuses économies d'énergie ;**
- › Une opportunité pour les personnes fragilisées de rester plus longtemps chez elles avec **un accompagnement vers l'autonomie et l'adaptation du logement ;**
- › Une occasion de solliciter et de soutenir les entreprises locales dans le secteur du bâtiment.

POUR QUELS TRAVAUX ET QUELS CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ?

- › **Des travaux de rénovation énergétique :** isolation thermique, changement de système de chauffage, remplacement des menuiseries, etc. ;
- › **Des travaux de mise en valeur patrimoniale :** ravalement de façades, rénovation des parties communes (cage d'ascenseur, etc.), réfection de toitures ;
- › **Des travaux de mise en sécurité et de remise en état de logements dégradés, voire insalubres ;**
- › **Des travaux d'adaptation et d'accessibilité** du logement liés à la perte d'autonomie.

POUR QUELLES AIDES FINANCIÈRES ?

Chaque situation est particulière et nécessite une visite in-situ d'un technicien pour une analyse personnalisée de votre projet. Selon la nature des travaux à mener et des conditions d'éligibilité à respecter, vous pourrez alors bénéficier de subventions, payables sur la base des factures acquittées, ce qui réduira au final votre reste à charge.

VOTRE INTERLOCUTEUR PRINCIPAL

SOLIHA

Pour savoir si votre projet de travaux est éligible aux aides de l'OPAH

Lundi après-midi et mercredi matin

13 avenue Pierre-Bérégovoy à Nevers

Tél. : **03 86 36 01 51**
contact.nievre@solihha.fr

”



AMANDINE BOUJLILAT

VILLE DE NEVERS

NEVERS AGGLOMÉRATION

VICE-PRÉSIDENTE À LA RÉNOVATION URBAINE ET À LA QUALITÉ DE L'HABITAT, À L'HÉBERGEMENT ET À L'ACCÈS AU LOGEMENT

Concernant la politique « habitat » de Nevers Agglomération appliquée au centre-ville de Nevers, nous sommes fixés deux objectifs. Encourager les propriétaires à entreprendre des travaux pour réhabiliter leurs logements, par des aides financières notamment, et encadrer fermement les mises en location pour lutter contre le mal-logement. En agissant ainsi, avec en parallèle les travaux de requalification en cours de la rue François-Mitterrand – la plus grande métamorphose urbaine depuis plus de 30 ans –, ce sont tous les résidents de Nevers, ceux des communes de l'agglomération et tous les nouveaux venus qui en tireront à terme les bénéfices. Avec une attractivité résidentielle renouée et un dynamisme économique retrouvés, nous voulons que le futur centre-ville de Nevers corresponde au centre-ville « idéal » d'une ville médiane apaisée, dotée d'un cadre de vie accueillant. Nous sommes sur le bon chemin.

PERMIS DE LOUER : LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE S'INTENSIFIE

À compter du 1^{er} janvier 2025, la Ville de Nevers assurera la mise en œuvre opérationnelle du **permis de louer**. Défini par le Code de la Construction et de l'Habitat, ce dispositif consiste à vérifier qu'un logement mis en location réponde bien aux critères de dignité et de décence en vigueur (voir encart ci-contre). Nevers agglomération assurera quant à elle le pilotage général du dispositif, en lien avec les autres acteurs locaux de l'habitat indigne. À terme, elle accompagnera toute autre commune souhaitant elle aussi mettre en place le permis de louer.

2 PROCÉDURES DISTINCTES POUR 3 SECTEURS GÉOGRAPHIQUES CONCERNÉS (VOIR CARTE)

- › **Rue de la Barre / une partie de la rue Saint-Étienne** : application du permis de louer par autorisation
- › **Rue Saint-Genest et son croisement avec la rue du 14-Juillet** : application du permis de louer par autorisation
- › **Rue de Nièvre et le bas de la rue François-Mitterrand** : application du permis de louer par déclaration

Permis de louer par déclaration : simple formalité pour informer la mairie, sans contrôle avant la mise en location.

Permis de louer par autorisation : procédure plus stricte avec un contrôle de la qualité du logement avant que l'autorisation de louer soit accordée.

Ces secteurs ont été choisis sur la base d'indicateurs en matière d'insalubrité et de sécurité des logements, de confort des habitations suivant les données collectées par les services fiscaux, de performance énergétique et de taux de rotation des logements.

UN HABITAT "DIGNE ET DÉCENT" : DÉFINITION

Selon le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion sociale, c'est un logement qui est exempt de risques pour la sécurité des occupants, salubre (propre, exempt d'animaux nuisibles et aéré), qui dispose

d'un confort et d'équipements de base (chauffage, électricité, eau potable, sanitaires, etc.) et qui offre une surface minimum de 9 m² par occupant, avec 2,20 m de hauteur sous plafond. Ces critères visent à assurer que tout logement soit non seulement fonctionnel, mais également conforme aux standards de confort et de sécurité essentiels à une vie digne.



À compter du 1^{er} janvier 2025, à chaque renouvellement de bail, tout logement ayant vocation à être mis en location rue de la Barre sera soumis au dispositif du permis de louer par autorisation.

UNE OBLIGATION POUR QUI ?

À chaque changement de locataire, pour tous les propriétaires d'un logement situé dans l'un des 3 secteurs géographiques ciblés. Si cette obligation n'est pas respectée, ce dernier peut se voir infliger une amende allant jusqu'à 5 000 €.

COMMENT ?

En fonction de la procédure à laquelle il est soumis (**autorisation** ou **déclaration**), le propriétaire doit remplir le document Cerfa correspondant (téléchargeable sur le site service-public.fr et sur nevers.fr) et fournir l'ensemble des diagnostics effectués (plomb, amiante, électricité, etc.), ainsi que les pièces justificatives nécessaires. Le dossier pourra être transmis par courrier à la Mairie de Nevers, par mail, directement en ligne sur le site nevers.fr, ou bien déposé à l'accueil de l'hôtel de ville de Nevers, aux horaires d'ouverture.

POURQUOI

UN PERMIS DE LOUER ?

- › Pour **lutter contre le mal-logement** ;
- › Pour **vérifier la conformité des logements avant leur mise en location** ;
- › Pour **accompagner les propriétaires à bénéficier d'aides** pour remettre leurs logements en conformité.

Plus d'infos et contact

Guide du permis de louer à retrouver sur nevers.fr et agгло-nevers.net



Jérôme Guillaumin

Nevers Agglomération
Service Habitat
Tél. : **03 86 61 81 60**
Mail : jguillaumin@nevers-agгло.fr



ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'ESSOR DU RÉEMPLOI

CONJUGUANT PRÉSERVATION DES RESSOURCES ET ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, LES FILIÈRES DU RÉEMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SONT EN PLEIN DÉVELOPPEMENT DANS L'AGGLOMÉRATION.

À l'initiative de la Ville de Nevers, l'association E.C.R.I.N - Pôle territorial de coopération économique (PTCE) Réemploi Grand Nevers - s'est constituée, pour développer les métiers issus de l'économie circulaire et faciliter la création de réemploi, dans quatre filières : le numérique, le textile, le bâtiment et travaux publics, ainsi que l'accompagnement, l'ingénierie et incubateur en matière d'économie circulaire. **« Les collectivités ont un rôle important dans la mise en lien des acteurs et la compréhension du territoire, en facilitant notamment la mutualisation de moyens, par la commande publique, et en apportant des savoir-faire et de l'ingénierie en matière de coopération. Dans ce projet, nous avons envie d'être au contact de tous les citoyens du territoire. »**, souligne Bertrand Couturier, adjoint délégué à

l'Économie sociale et solidaire et à l'Innovation, notamment. **« Il s'agit de penser l'inclusion au-delà du reconditionnement, en y intégrant le retour à l'emploi »**, poursuit l'élu. L'ANAR 58 (Association nivernaise accueil et réinsertion) coordonne un groupe de travail sur le reconditionnement et le démantèlement de matériels informatiques. Dans cette optique, l'association a lancé un premier atelier pilote en juin, visant à valider les process et affiner le modèle économique d'une filière locale sur le réemploi des matériels informatiques. Un second groupe, sous l'égide d'Eurosit, fabricant de sièges de bureau design et ergonomiques, expérimente le reconditionnement de sièges et d'assises de bureau professionnels. D'autres industriels ont déjà fait part de leur intérêt, tandis qu'un appel aux acteurs du territoire a été en parallèle lancé pour rejoindre la

gouvernance du dispositif. Nevers Agglomération a par ailleurs été retenue sur le projet Interreg Nord-West-Europe « Ecosystems for Extended Lifetime of End-of-use Electrical and Electronic Equipment (E6) » (Écosystèmes pour l'allongement de la durée de vie des équipements électriques et électroniques en fin de vie) porté par l'Université de Saxion (Pays-Bas). Ce projet permettra de partager les actions locales mises en place dans ce domaine dans plusieurs pays européens, en dégagant les bonnes pratiques pour les expérimenter sur notre territoire, et surtout financer les projets qui placeront le réemploi, la remise à neuf et la réparation (RRR) au cœur des pratiques et en première option pour le citoyen, plutôt que la logique actuelle et encore trop prégnante du « produire, consommer, jeter ».

STATIONNEMENT

SE GARER DANS LES RÈGLES DE L'ART

GRATUITÉ DE STATIONNEMENT NE SIGNIFIE PAS POUR AUTANT ABSENCE DE LIMITE. QUELLES SONT LES RÈGLES ? QUELS SONT LES RISQUES DE VERBALISATION ? VOUS SAUREZ TOUT !

Depuis 2018, la municipalité a dépenalisé le stationnement payant et a souhaité offrir aux habitants et visiteurs **la gratuité de 7 700 places**, dont **220 pour les personnes à mobilité réduite**. Toutefois, le code de la route établit des règles, pour éviter l'anarchie et les véhicules garés n'importe où et n'importe comment. En dehors du centre-ville et hors parkings privés, **le stationnement libre** est en vigueur partout sur le territoire de Nevers. Il représente **6 000 places matérialisées** au sol par une couleur blanche et reste gratuit dans une limite légale de 7 jours ininterrompus (art. 417-12 du code de la route). Au-delà de ce délai, vous devrez déplacer votre véhicule sur une autre place. À défaut et au-delà des 7 jours réglementaires, la police municipale identifiera votre véhicule par un marquage sur vos pneus et sur le sol en continuité.

Vous risquez alors **une amende forfaitaire pour stationnement abusif de 35 €, majorée à 75 € si le délai de paiement est dépassé**, ainsi que l'immobilisation et la mise en fourrière de votre voiture en cas d'absence ou de refus de la bouger. Dans le cœur de ville, la grande majorité du stationnement est en **zone bleue**, soit **1500 places**. Cette couleur implique une durée de stationnement limitée à 2 heures, du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h (sauf mention contraire indiquée sur le panneau de signalisation). La durée peut s'étendre de 17 h au lendemain 11 h en remettant son disque à jour après 19 h. La limitation du stationnement ne s'applique pas les dimanches et jours fériés.

Pour indiquer leur heure d'arrivée, les conducteurs doivent poser un disque bleu sur leur tableau de bord, de façon à être bien lisible depuis l'extérieur. Des disques sont disponibles en mairie (dans la limite des stocks) et dans les tabacs-presses. En cas d'absence de disque ou de dépassement du temps autorisé constatés,



2 069
places gratuites
à 7 minutes maximum
du centre-ville

30

UNE APPLI COMME AIDE AU PARKING

Votre téléphone est plein de ressources, il peut même vous aider à vous garer dans le centre-ville de Nevers. Grâce à l'application Nevers Agglo dans ma poche, vous pouvez visualiser en temps réel où garer votre véhicule sur une des 203 places





vous risquez une amende forfaitaire pour stationnement abusif de **35 € (75 € si le délai de paiement est dépassé)**.

Les zones bleues, travaillées avec les commerçants, ont vocation à réguler le partage des places de stationnement et à faciliter la rotation des véhicules, pour l'accès aux commerces et aux services.

Les constats et amendes sont

établis par les agents de la Police intercommunale, qui sont assermentés. Depuis le début de l'année 2024, les 20 agents de Nevers Agglomération ont dressé 4 741 amendes pour des infractions de stationnement, dont 65 pour stationnement abusif, 1 196 pour non-respect du délai de 2h en zone bleue et 2 856 pour absence de disque.

connectées en centre-ville. Comment ça marche ? C'est très simple. D'abord vous devez télécharger l'application Nevers Agglo dans ma poche disponible **gratuitement** pour Android et IOS. Ensuite intégrez la « brique » e-stationnement Nevers à votre menu principal. Dans cette rubrique, le centre-ville de Nevers est découpé en 5 quartiers (place Carnot,

place de la Résistance, rue François-Mitterrand, Saint-Aricle et avenue Pierre-Bérégovoy). En un coup d'œil, le code couleur vert, jaune ou rouge vous facilitera le repérage des secteurs en tension et des secteurs où vous stationnerez aisément. Vous y trouverez également un lien vers les règles de stationnement. N'hésitez pas à utiliser cette aide connectée pour votre prochaine venue en centre-ville de Nevers.

”



BERTRAND COUTURIER

VILLE DE NEVERS

ADJOINT DÉLÉGUÉ AUX MOBILITÉS, AU STATIONNEMENT, À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET À L'INNOVATION

En matière de stationnement, notre priorité est de proposer une offre de places gratuites importante pour faciliter l'accès au centre-ville et contribuer ainsi à le rendre attractif. Plus de 2 000 places sont situées à moins de 7 min à pied du cœur de Nevers, dont 220 réservées aux personnes à mobilité réduite, pour leur permettre de faire leurs courses le plus facilement possible. Avec cette volonté de proposer davantage, nous avons créé de nouvelles places devant la gare et des bornes de recharge électrique rapide seront déployées en 2025. Dans le cadre d'une démarche participative, nous restons à l'écoute des citoyens pour continuer à améliorer l'offre de stationnement et le bien-vivre ensemble.



+ d'infos sur nevers.fr



RÈGLEMENTATION

LE PLU, GARANT DE L'HARMONIE PAYSAGÈRE URBAINE

AU PRINTEMPS 2025, UN NOUVEAU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) ENTRE EN VIGUEUR À NEVERS. ON FAIT LE POINT SUR SON ÉVOLUTION ET SON UTILITÉ POUR TOUT PROJET D'AMÉNAGEMENT URBAIN.

32

LE PLU, C'EST QUOI ?

Le PLU est un document de planification qui définit les règles de construction et d'occupation des sols sur le territoire de Nevers. L'actuel est en vigueur depuis 2017 et le prochain démarrera au printemps 2025, pour 10 à 15 ans. Ce dernier a été élaboré par la direction de l'Espace public et les élus de la Ville de Nevers, en collaboration avec le service Application du droit des sols de Nevers Agglomération. « **Au premier abord, ce document d'urbanisme peut paraître lointain et contraignant. Il faut surtout le voir comme une boîte à outils indispensable et très utile lorsque l'on veut mener à bien un projet d'aménagement urbain, afin qu'il s'intègre en parfaite harmonie et contribue à la cohérence architecturale et paysagère de la ville** », explique **Anne Wozniak**, adjointe à l'Urbanisme et à l'environnement naturel.

QUELLES EN SONT LES RÈGLES PRINCIPALES ?

- › **Les règles d'occupation des sols** : zones pavillonnaires, zones naturelles ou agricoles, zones à vocation d'activités économiques ;
- › **Les règles de constructibilité** : hauteurs maximales, implantation des bâtiments, aménagement des espaces extérieurs ;
- › **Les règles à connaître pour réaliser une construction sur son terrain.**

SOIZIK BECHETOILLE

NOUVELLE ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE (ABF) DE LA NIÈVRE

L'ABF accompagne l'élaboration du PLU au titre des personnes publiques associées. Il aide à déterminer des « fuseaux de protection » dans le PLU, comme par exemple l'intégration des plus belles perspectives, autrement dit les « images carte postale » d'une ville, comme l'entrée sud de Nevers, afin de les protéger. L'article L151-19 du code de l'urbanisme permet quant à lui d'avoir un inventaire annexé au PLU des plus jolis et remarquables édifices, sites, parcs, maisons, etc., ce qui permet à ces



derniers de bénéficier aussi d'une protection minimale. Toujours dans une volonté de préserver l'harmonie paysagère d'une ville, l'ABF signale les terrains qu'il conviendrait de protéger de l'urbanisation. Il contribue ainsi, au titre de conseil, à la rédaction du règlement d'urbanisme qui peut concerner divers domaines : les clôtures, les pentes de toit, les plantations de haies, etc.

QUELLES EN SONT LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ?

› **La création de nouveaux périmètres d'OAP** (Orientation d'aménagement et de programmation) en bords de Loire et sur le coteau des Montapins, afin de rendre les bords de Loire plus attractifs en y développant des activités de loisirs, tout en préservant le paysage ;



› **L'ajout d'une OAP thématique « paysage »** sur l'ensemble des zones d'activités économiques. Elle vise à favoriser la végétalisation et la désimperméabilisation des sols, le déploiement de panneaux solaires la récupération des eaux de pluie ;

› **La création d'une réglementation de la pose des panneaux photovoltaïques** pour une meilleure intégration paysagère ;

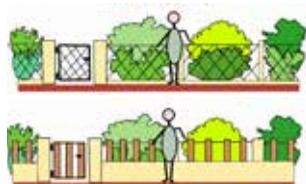


Plus d'infos :
Service Application du droit des sols (ADS) de Nevers Agglomération
124 route de Marzy
58000 Nevers
Tél. : 03.86.61.81.60

› **Une nouvelle règle d'implantation des constructions et des dessertes** pour permettre une meilleure densification des lotissements pavillonnaires ;

› **De nouvelles prescriptions visant une meilleure préservation de la biodiversité et de la végétation** le long des cours d'eau (continuité des corridors écologiques) ;

› **La création d'une réglementation des clôtures**, préconisant la plantation de haies végétales plutôt que la construction de murs, afin de diminuer les îlots de chaleurs en été ;



› **Une prescription protégeant la rotonde ferroviaire de Nevers.**



+ d'infos sur nevers.fr



ANNE WOZNIAK

VILLE DE NEVERS

ADJOINTE À L'URBANISME ET À L'ENVIRONNEMENT NATUREL

DERRIÈRE CE NOUVEAU PLU, QUELLE EST L'AMBITION PORTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ ?

Inciter au respect des règles qui garantissent la qualité de notre cadre de vie bâti, afin de cultiver un paysage urbain harmonieux, qualitatif et agréable à vivre pour tous, tout en l'amenant dans la modernité. Il répond désormais aux enjeux de l'adaptation au changement climatique et à l'évolution de la construction, de l'architecture et de la manière d'habiter sa maison et son jardin. D'où notre volonté d'encourager à plus de végétalisation et tout ce qui est favorable à l'autonomie et la sobriété énergétique des foyers.

LE PLU, CONTRAINTE OU LIBERTÉ ?

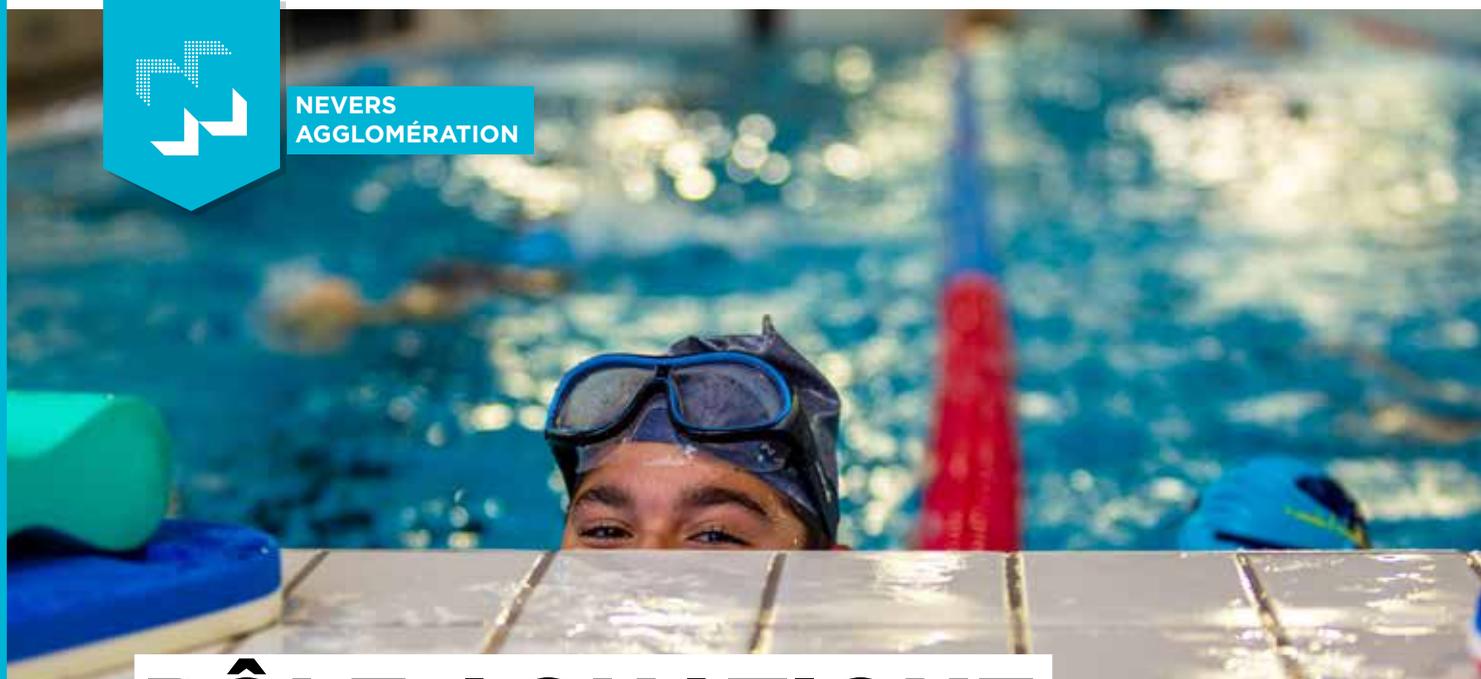
Harmoniser un paysage urbain ne veut pas dire l'uniformiser. Avec le Maire de Nevers, nous sommes très attachés aux libertés individuelles. L'idée est d'introduire de la souplesse pour répondre aux besoins particuliers des habitants, tout en les sensibilisant à respecter la cohérence architecturale et paysagère de la ville.

AVEC QUELS INTERLOCUTEURS ?

Il faut considérer que tous les acteurs de l'urbanisme, des services de l'Agglomération à l'architecte des bâtiments de France, en passant par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, sont là pour vous accompagner et mettre en valeur la singularité de votre projet, le bonifier esthétiquement et financièrement.



NEVERS
AGGLOMÉRATION



PÔLE AQUATIQUE

LE DESSOUS DES PISCINES

34

40 000 PERSONNES ONT PROFITÉ DES VERTUS RAFRAÎCHISSANTES DE L'EAU DES PISCINES DE NEVERS AGGLOMÉRATION PENDANT L'ÉTÉ. UNE EAU CHOUCROUTÉE AU QUOTIDIEN PAR LES TECHNICIENS DU PÔLE AQUATIQUE, POUR LA PRÉSERVER ET S'ASSURER DE SA CONFORMITÉ SANITAIRE.

Vos bonnes résolutions de rentrée vous motivent pour enfiler le maillot de bain et reprendre le chemin d'une piscine ? Constitué par **Aquabalt** à Nevers et **L'îlot Corail** à Varennes-Vauzelles, le Pôle aquatique de Nevers Agglomération vous accueille **350 jours par an** pour vous amuser, vous apprendre à nager ou vous entraîner

avec les 7 associations présentes. Tout cela, grâce à l'investissement de ses **34 agents**, dont **14 maîtres-nageurs**, et une eau toujours au top !

Avec 219 600 passages en 2023 (les deux établissements confondus), il est nécessaire de prendre un soin méticuleux de l'eau. À son chevet, 6 techniciens (3 dans chaque piscine) s'en occupent quotidiennement, week-end et jours fériés compris. Ils sont les premiers arrivés le matin pour effectuer toutes les vérifications qui permettront l'ouverture au public, aux élèves des établissements scolaires de l'agglomération et aux sportifs. Leur journée commence par des tests de qualités de l'eau et par la « remise à niveau » des



? x2

STÉPHANE BESANÇON

NEVERS AGGLOMÉRATION

RESPONSABLE TECHNIQUE AU
CENTRE AQUATIQUE AQUABALT

EN QUOI CONSISTE VOTRE RÔLE AU
CENTRE AQUATIQUE AQUABALT ?

Je suis responsable de l'équipe technique d'Aquabalt composée de 3 agents. Nos compétences sont

complémentaires et nous nous enrichissons mutuellement du travail des collègues. Il n'est pas possible de travailler seul puisque nous avons des formations différentes, mais toutes sont nécessaires au quotidien.

Nos compétences sont à la fois techniques (maintenance, entretien



bassins. La réglementation oblige à introduire 30 litres par baigneur et par jour d'eau neuve, mais **Christophe Baudraz**, directeur du Pôle aquatique, et l'équipe technique, ont constaté que ce volume est insuffisant pour maintenir une qualité et une conformité d'eau à toute épreuve. Aussi 70 à 90 litres par baigneur enregistré la veille sont ajoutés chaque jour. Ce volume est la conséquence de la fréquentation, source principale des pertes d'eau et de pollution. Chaque fois qu'un baigneur entre, sort ou plonge, une certaine quantité d'eau reste sur le carrelage et dans sa serviette. Gérer l'eau des piscines est un enjeu quotidien contraint par de nombreuses réglementations. Depuis 2017, la législation a évolué et oblige les établissements à vidanger une fois par an, au

lieu de deux fois, même si les contrôles sanitaires établis par des organismes indépendants sont bons. Afin d'éviter de pomper de l'eau neuve en période estivale où l'approvisionnement est plus tendu, les vidanges sont désormais effectuées en hiver. Ainsi cette année, les 1 500 m³ des bassins d'Aquabalt seront renouvelés après les vacances de Noël et les 604 m³ de L'îlot Corail le seront en février 2025, pendant les 5 semaines de fermeture nécessaires au changement du système de traitement de l'air. L'évolution des enjeux environnementaux et des techniques permet une gestion plus précise de l'eau pour éviter le gaspillage et la mise en place de nouveaux process. Ainsi, les eaux du pédiluve d'Aquabalt sont récupérées, traitées, stockées et

utilisées pour les chasses d'eau. L'établissement ouvert en 2019, dispose également d'un système d'ultra filtration, c'est-à-dire que les filtres sont lavés avec une eau stockée et maintenue à température. L'eau est ainsi gérée en circuit continu et fermé. On récupère l'eau, on la filtre et on la réinjecte.

219 600

passages à Aquabalt
et L'îlot Corail en 2023

24 670 m³

Le volume d'eau des 2 piscines
de Nevers Agglomération

préventif et curatif du matériel, hygiène des bassins) et théoriques concernant toutes les normes à appliquer et respecter : test de l'eau, produits employés, respect des procédures. Nous sommes polyvalents. Quand on nous voit c'est qu'il y a un problème, donc l'avantage d'être présent dans la structure est que nous pouvons agir immédiatement. Il vaut mieux ne pas nous voir ! (rire)

QUELLE EST VOTRE NOTION DU SERVICE PUBLIC ?

Le temps de présence de l'équipe technique s'étend de 6 h à 22 h, 7 jours sur 7, avec un service d'astreinte une semaine sur 3. Nous sommes les garants du bon fonctionnement de la piscine, avec un objectif principal que le public soit accueilli dans les meilleures conditions possibles. Pourtant, personne ne voit notre travail au quotidien. C'est ça être au service du public.



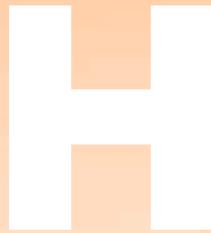
+ d'infos sur
pole-aquatique-nevers-agglo.fr



FLORENT FOUCARD

AU CŒUR DE LA SANTÉ DE L'AGGLOMÉRATION

ARRIVÉ AU PRINTEMPS AVEC SA FAMILLE, FLORENT FOUCARD, NOUVEAU DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMÉRATION DE NEVERS ET DU GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE DE LA NIÈVRE, S'INSTALLE DANS SON POSTE ET DANS SA VIE NIVERNAISE.



LORSQU'IL pose ses valises professionnelles et familiales à Nevers, **Florent Foucard** rencontre un territoire « **accueillant, chaleureux, simple, facile à intégrer et à vivre** ». C'est son nouveau poste de directeur du Centre hospitalier de l'Agglomération de Nevers (CHAN) et du Groupement hospitalier de territoire (GHT) de la Nièvre, qui l'a conduit ici, en avril dernier.

Depuis sa Bretagne natale, il poursuit ses études à l'Institut d'études politiques de Rennes, puis à l'École des hautes études de santé publique. Son parcours professionnel commence à la direction des ressources humaines des hôpitaux de Châteauroux puis de Rennes. Retour dans le centre de la France pour prendre la direction d'établissement du centre hospitalier de Vierzon, puis cap à l'est pour la direction du Groupement psychiatrie et médico-social Doubs Jura.

Après 5 années d'expérience dans les ressources humaines et 10 ans comme directeur d'établissement, son arrivée à la tête du CHAN et du GHT est une évolution de carrière importante.

L'opportunité de travailler dans un GHT qui regroupe 9 établissements (le CHAN comme établissement support, les centres hospitaliers de Château-Chinon, Cosne-sur-Loire, Decize, La Charité et Lormes, le centre hospitalier spécialisé Pierre Léo et les centres long séjour de Luzy et de Saint-Pierre-le-Moûtier) a motivé sa candidature, embarquant son épouse et ses enfants dans une nouvelle aventure nivernaise.

Ce spécialiste de la gestion hospitalière est animé par trois priorités pour le

CHAN et le GHT : la sécurité et la qualité des soins, la modernisation de l'offre de soins et médico-sociale et la sécurisation des ressources humaines, notamment médicales. Ces orientations seront au cœur des projets des établissements, pour lesquels il souhaite impliquer les 4 100 agents du GHT (dont 1 965 au CHAN), représentant une centaine de corps de métiers, dans une démarche participative. En tant que directeur du CHAN et du GHT, Florent Foucard est aussi conscient de son rôle d'ambassadeur du territoire. Savoir répondre globalement à un projet de vie est un facteur important d'attractivité et il s'attache à connaître les ressources et innovations existantes alentours pour mieux les vanter dans ses échanges professionnels. Pour lui, « **tout ce qui développe Nevers Agglomération et la Nièvre, d'une manière générale, joue en faveur du CHAN et du GHT** ».

Il accorde de l'importance à connaître Nevers et son agglomération pour mettre en avant les atouts qui peuvent contribuer aux recrutements. Bien qu'ils soient installés depuis peu de temps, Florent Foucard et sa famille savent déjà apprécier la vie agréable qu'ils se construisent « dans une ville à taille humaine, ouverte, facile et simple au quotidien », les lieux familiaux comme le parc Roger-Salengro et les manifestations et événements rassembleurs comme le 14-Juillet ou Nevers Plage. Ils se sont sentis accueillis et rapidement intégrés. Ils ont notamment pu constater l'efficacité du Relais Petite enfance proposé par la Ville de Nevers.



NEVERS À VENIR

PERMIS DE LOUER : UNE ACTION DE PLUS DANS NOTRE COMBAT CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Parmi nos engagements de campagne, il en est un qui nous tient particulièrement à cœur : s'attaquer aux problématiques de l'habitat dégradé dans notre ville. Parce que le respect des critères de décence et de salubrité des logements est un enjeu majeur pour la santé et la sécurité des locataires.

Nous avons souhaité poursuivre et amplifier la dynamique engagée en instaurant un « permis de louer », à partir du 1er janvier 2025, pour tout nouveau bail proposé dans quatre zones précises, dans lesquelles près de 300 logements sont potentiellement indécents: les secteurs autour de la rue de la Barre et de la rue Saint Genest (autorisation préalable requise), la rue de Nièvre et la partie basse de la rue François Mitterrand (simple déclaration nécessaire). Une action adoptée à l'unanimité en Conseil municipal, ce dont nous nous réjouissons.

C'est une action complémentaire de celle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, pilotée par Nevers Agglomération, qui permet déjà aux propriétaires de bénéficier de conseils techniques, d'informations, d'aides financières, etc., pour rénover leurs biens.

Le but du permis de louer n'est donc pas de sanctionner mais d'accompagner gratuitement les propriétaires pour faire des travaux.

Ce permis de louer constitue une innovation pour Nevers. La collectivité était auparavant démunie légalement pour lutter contre l'habitat indigne.

Le permis de louer permettra à la Municipalité d'extraire du marché, avant leur location, les logements ne présentant pas les critères de décence requis et d'anticiper ainsi l'aggravation des dégradations. Ce sera désormais au propriétaire de démontrer la décence de son logement avant toute signature de bail. Pour les bailleurs, le permis de louer est donc aussi un outil de valorisation de leurs biens qui permet d'attester de leur qualité.

Nous nous sommes emparés de ce dispositif

innovant pour mieux lutter contre les locations indécents et les marchands de sommeil. Nous sommes conscients qu'il ne s'agit pas d'une solution miracle mais bien d'une étape décisive et d'une mesure qui va dans le bon sens. Beaucoup reste à faire et nous restons mobilisés dans la lutte contre l'habitat indigne.

— AMANDINE BOUJLILAT POUR LE GROUPE
MAJORITAIRE NEVERS À VENIR

NEVERS ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

BOULANGERIE, PHOTOMATON : DES DÉCISIONS CONTESTABLES POUR LE CENTRE-VILLE DE NEVERS

L'objectif affiché de revitaliser le commerce de centre-ville est un objectif partagé, qui nécessite cependant des décisions cohérentes.

À ce sujet, l'installation annoncée de l'enseigne Paul dans la rue piétonne à la place de la Brasserie "La Pause" (établissement emblématique depuis 40 ans) pose question : en exerçant son droit de préemption sur cet établissement, M. le Maire choisit de favoriser une enseigne nationale au détriment d'un repreneur individuel, qui avait pourtant conclu la vente.

En usant d'une prérogative publique pour installer une enseigne nationale, la Municipalité estime « lutter contre la dévitalisation du centre-ville ». Cet argument ne tient pas, puisque la reprise prévue initialement devait permettre de maintenir une activité présente de longue date.

Si une boulangerie Paul voulait absolument ouvrir en centre-ville, les emplacements libres sont nombreux : pour cela, il n'était nul besoin d'évincer un indépendant.

C'est d'autant plus vrai que cette installation n'apporte pas une offre nouvelle en ville, qui dispose déjà de plusieurs boulangeries industrielles (Céréas, PataPain, Feuillette, Marie Blachère...), alors que les artisans boulangers ne se comptent plus que sur les doigts d'une main. La boulangerie Paul est, selon M. le Maire, une enseigne susceptible de « générer du flux » en centre-ville. Certes. Sauf que le flux en question sera bien détourné d'ailleurs !



NEVERS AGGLOMÉRATION



FUTUR CENTRE-EXPO : UNE ÉTAPE DE PLUS POUR REVITALISER NOTRE TERRITOIRE

Le nouveau Centre des Expositions de l'Agglomération, qui sera inauguré à l'automne 2025, n'aura plus rien à voir avec l'ancien, vétuste depuis longtemps et inadapté aux besoins d'aujourd'hui. Sa reconstruction était devenue une priorité reconnue par l'ensemble des élus. Parce que c'est le seul équipement en capacité d'accueillir les foires et salons de rayonnement départemental et régional, voire national auxquels sont habitués et attachés les Nivernais. Le futur Centre-Expo sera exceptionnel grâce à ses atouts : une salle de spectacle de grande capacité (jusqu'à 4000 spectateurs) pour recevoir des concerts et des spectacles que nous ne pouvons pas avoir aujourd'hui faute de lieu assez grand, (une 1^{re} dans la Nièvre), une conception vertueuse, éco-performante (faible consommation d'énergie, raccordement au réseau de chaleur urbain, système de récupération des eaux de pluie pour les sanitaires et l'arrosage, toiture compatible pour l'installation de panneaux photovoltaïques).

En outre, 2 100 heures de travail en insertion ont été prévues sur le chantier. C'est une vraie fierté, pour nous élus, de participer, au travers de ces clauses sociales, à la lutte contre le chômage. En faisant ce choix, nous plaçons l'humain au cœur de la dynamique territoriale.

Ce nouveau Centre-Expo est l'unique opportunité pour accueillir de nouveaux événements d'envergure afin d'accroître l'attractivité de l'Agglomération (et de la Nièvre toute entière). Car il s'agit bien de continuer à redonner de la vitalité à tout un territoire. La rénovation du Centre-Expo s'inscrit dans notre stratégie globale de revitalisation. Au même titre que la transformation du centre-ville de Nevers, indispensable pour que s'installent de nouveaux commerces indépendants mais aussi des enseignes nationales afin d'élargir l'offre pour des clientèles qui sont bien souvent communes. La démagogie ne fait pas prospérer le commerce. Pour faire revenir les clients en centre-ville et en attirer plus, il faut aussi des concepts « locomotives » (qui plus est pourvoyeurs d'emplois) dans les rues commerçantes. Chaque commerce peut tirer bénéfice de la présence d'une enseigne nationale qui a les moyens de communiquer et peut donc attirer des visiteurs qui profiteront de l'ensemble de l'offre commerciale.

Notre Centre-Expo va donc devenir un lieu incontournable d'échanges économiques et culturels. C'est bon pour les Nivernais, pour les commerces et pour notre département.

**JEAN-LUC DECHAUFFOUR, DÉLÉGUÉ
COMMUNAUTAIRE ET ADJOINT DE NEVERS**

Il en est de même pour l'installation d'un photomaton dans le hall de la Mairie, moyennant une redevance d'occupation du domaine public : cette décision vient concurrencer l'activité des photographes professionnels installés en ville. Nous avons pointé le problème en commission municipale, et on nous avait assuré que les photographes locaux avaient été consultés. Apparemment, il n'en est rien : ils ont été mis devant le fait accompli.

Autant de décisions contestables, qui ne donnent lieu à aucun débat du conseil municipal de Nevers.

Faire revivre le centre-ville, pour nous, c'est aussi conserver une diversité et une identité que les enseignes nationales ne permettent pas : installer les mêmes magasins, tous aménagés de la même manière, proposant les mêmes produits dans toute la France, n'est pas notre vision de l'avenir

**JIMMY DEROUAULT,
SYLVIE DUPART-MUZERELLE,
ROSE-MARIE GERBE,
FRANÇOIS DIOT, SANDRA PARDAL,
POUR LE GROUPE
NEVERS ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE**



LA FRENCH RUN
ÉVÉNEMENTS

LABEL
ATHLÉTISME
RÉGIONAL



NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
PROCESS SYSTEMS

**23-24
NOV. 2024**

CIRCUIT NEVERS MAGNY-COURS ► NEVERS
MARATHON | SEMI | DUO | EKIDEN | LAP | KIDS
www.neversmarathon.com





LE PONT-CANAL DU GUÉTIN

PERMETTANT DE RELIER CUFFY À GIMOUILLE AU LIEU-DIT LE GUÉTIN, FAISANT PASSER LE CANAL AU DESSUS DE L'ALLIER, LE PONT-CANAL EST UN OUVRAGE CURIEUX ET REMARQUABLE.

C'est l'un des plus grands pont-canaux de France : 343 mètres de longueur, et même 470 mètres en comptant la double écluse, qui permettent de pallier un dénivelé de 9,50 mètres.

Ses 18 arches, larges de 16 à 18 mètres, sont construites en pierre locale d'Apremont-sur-Allier, avec des parements en brique. Le bois provient des forêts voisines et les fers et fontes des forges de Fourchambault.

À cheval sur deux départements, la Nièvre et le Cher, ce pont d'eau au-dessus de l'Allier l'est donc aussi sur deux régions, la Bourgogne-Franche-Comté et le Centre-Val-de-Loire.

UN PEU D'HISTOIRE

Sous la houlette du conseil des Ponts-et-Chaussées, la réalisation du pont-canal du Guétin démarre en 1828 pour s'achever en 1837. Il est inauguré et ouvert à la navigation en 1838, en même temps que le canal. L'édifice a été conçu par l'ingénieur **Adolphe Jullien**, sous la direction



de l'ingénieur en chef **Jean-Joseph-Pierre Vigoureux**. À son entrée, il est agrémenté de deux maisons éclésières, utilisées comme logement et maison de perception, qui terminent « assez bien la perspective du pont aqueduc » estiment les ingénieurs. Sa construction est affinée entre 1880 et 1890 par l'ingénieur Léonce-Abel Mazoyer, puis en 1895 et 1896, il est mis au gabarit



dit « Freycinet ». La triple écluse devient alors double pour permettre aux grands bateaux de circuler. 150 ouvriers et compagnons auvergnats, complétés de 250 bagnards, ont travaillé sur ce chantier insolite.

LES PETITES CURIOSITÉS

Aujourd'hui, le pont-canal reste évidemment navigable, notamment par les bateaux de plaisance. Des visites guidées sont proposées, qui permettent de découvrir les environs dans un cadre calme et unique. Auriez-vous repéré les têtes de lion des ferronneries en passant à pied ? En bateau, en tout cas, elles sont à hauteur d'yeux et s'offrent à votre curiosité !



À LA CROISÉE DES CHEMINS

Le pont-canal du Guétin est incontournable pour tous les cyclotouristes qui sillonnent l'Eurovélo 6. Son tracé relie la Mer noire à l'Océan atlantique, en passant par la Nièvre, le long du

canal du Nivernais, puis du canal latéral à la Loire. C'est ce dernier qui enjambe l'Allier grâce au pont-canal du Guétin et vous ouvre les chemins vers le canal du Berry ou vers la Loire à vélo dont le km 0 est à quelques tours de roue, dans la commune de Cuffy.

Le pont-canal du Guétin se découvre aussi à pied.

Depuis Gimouille, le Sentier du passeur emprunte les bords du canal latéral, et donc le pont-canal, avant de suivre l'Allier jusqu'au bec, où ses eaux se mélangent à celles de la Loire. Il vous offre ainsi une balade de 4 km dans les milieux naturels, à la découverte de la faune et de la flore locales.



42



EMBARQUEMENT POUR LE GUÉTIN

Vous voulez une idée de balade pour les vacances d'automne ? Embarquez à bord d'un bateau électrique au Port de la Jonction et naviguez sur les eaux calmes du canal latéral à la Loire jusqu'au pont-canal du Guétin. Découvrez l'édifice de 343 mètres de long pendant votre pique-nique avant de revenir à Nevers. Si votre planning d'octobre est plein, la location de bateaux électrique sera de nouveau ouverte pour les vacances de printemps et du 1^{er} mai au 30 septembre 2025.

Renseignements à la Capitainerie du

Port de la Jonction : 06 74 54 81 77
ou capitainerie@agglo-nevers.fr
ou sur www.agglo-nevers.net



TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS



TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

TOUS LES PAPIERS

EN VRAC, SANS LES IMBRIQUER SANS LES LAVER BIEN LES VIDER



TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON



TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL



LE VERRE (pots, bocaux, bouteilles, flacons)



EN VRAC, SANS BOUCHON SANS CAPSULE SANS COUVERCLE

PAS DE DÉPÔT À CÔTÉ SOUS PEINE DE SANCTIONS



LES ORDURES MÉNAGÈRES



EN SAC FERMÉ

PAS DE DÉPÔT À CÔTÉ SOUS PEINE DE SANCTIONS



LES DÉCHETS ALIMENTAIRES



Jetez-moins, compostez !

UN DOUTE ? UNE QUESTION ? CONTACTEZ-NOUS AU **N° Vert 0 800 100 311**

ÉCOCENTRE DES GRANDS PRÉS

(DÉCHÈTERIE ET RECYCLERIE)
RUE FRANCIS-GARNIER
À NEVERS

• DÉCHÈTERIE

OUVERTURE DU SITE LE 15 OCT.

HORAIRES D'ÉTÉ

Lundi et mercredi	8 h à 12 h et 14 h à 19 h
Mardi et jeudi	14 h à 19 h
Vendredi et samedi	8 h à 19 h

HORAIRES D'HIVER

Lundi et mercredi	9 h à 12 h et 14 h à 17 h
Mardi, jeudi et vendredi	14 h à 17 h
Samedi	9 h à 17 h

• RECYCLERIE

OUVERTURE DU SITE LE 2 NOV.

Lundi, mercredi et vendredi	10 h à 17 h
Samedi été	9 h à 18 h
Samedi hiver	9 h à 17 h

DÉCHÈTERIE DES TAUPIÈRES

03 86 59 42 88
IMPASSE DES TAUPIÈRES
À NEVERS

ÉTÉ*

HIVER*

Lundi	8 h à 19 h	9 h 30 à 13 h
Mardi	8 h à 13 h 30	9 h 30 à 13 h
Mercredi	8 h à 19 h	9 h 30 à 13 h
Jeudi	8 h à 13 h 30	9 h 30 à 13 h
Vendredi	8 h à 19 h	9 h 30 à 13 h
Samedi	8 h à 19 h	9 h à 17 h

*À partir du 15 octobre



La déchèterie du Pré-Poitiers fermera à compter du lundi 14/10 au soir en raison des travaux d'agrandissement.

DÉCHÈTERIE MOBILE PRÉSENTE À

POUGUES-LES-EAUX

(Parking des services techniques) :

Les lundis semaines paires et samedis semaines impaires

Horaires d'été :
de 11 h à 17 h 30

Horaires d'hiver :
de 11 h à 16 h

CHALLUY

(Parking des services techniques) :

Les lundis semaines impaires et samedis semaines paires

Horaires d'été :
de 11 h à 17 h 30

Horaires d'hiver :
de 11 h à 16 h

REPORTS JOURS FÉRIÉS DE LA DÉCHÈTERIE MOBILE

POUGUES-LÈS-EAUX

11 novembre => 13 novembre

CHALLUY

1^{er} janvier => 2 janvier
20 mai => 21 mai

■ HORAIRES D'ÉTÉ : 1^{er} mars au 30 octobre

■ HORAIRES D'HIVER : 1^{er} nov. au 28/29 février

mf

MUSÉE de la faïence
et des beaux-arts de Nevers

EXPO

G

2024

FRANÇOIS MAÇONNERIE

EN NIVERNAIS

HISTOIRE ET SYMBOLES



9 NOV
31 DÉC

MUSÉE DE LA
FAÏENCE ET DES
BEAUX-ARTS

f X @ d > nevers.fr

Ville de
NEVERS